

Décembre 2002

N° 206

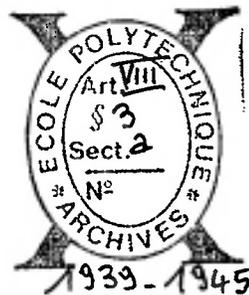
REVUE  
**GUERRES MONDIALES ET CONFLITS CONTEMPORAINS**

P.U.F

**LE COMMISSARIAT A LA LUTTE CONTRE LE**

**CHOMAGE DE ZONE SUD : 1939 - 1944**

par Antoinette Maux-Robert



Article écrit à la demande du Professeur Jean-Claude ALLAIN  
rédacteur en chef

Institut d'Histoire des Conflits contemporains. Château de Vincennes  
Revue d'Histoire trimestrielle

**X RESISTANCE**

5, RUE DU HAMEAU  
92190 MEUDON

## LE COMMISSARIAT À LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE EN ZONE SUD

Le 11 octobre 1940, est créé le Commissariat à la lutte contre le chômage (CLC). À cette date, le sort des chômeurs est devenu le principal souci du gouvernement. La France, qui compte 40 millions d'habitants, se trouve totalement désorganisée depuis la défaite. Or le nombre des demandeurs d'emploi approche du million, ne cesse de croître, et culmine à 1 069 567 à la mi-novembre. Une très grande majorité des chômeurs vit en zone occupée, cependant 172 000 d'entre eux résident en zone libre<sup>1</sup>.

La création du Commissariat à la lutte contre le chômage est due à la volonté du ministre du Travail, René Belin, un ancien syndicaliste, qui s'est attaché à lancer des réformes sociales très novatrices : retraite des vieux travailleurs, salaire minimum, allocation de salaire unique... Et la lutte contre le chômage est l'une de ses priorités. La tâche de Belin est rude, car il s'est vu confier – outre le Travail – la Production industrielle, le Commerce intérieur, l'Énergie, l'Armement et les Assurances sociales. De plus, alors que la plupart des administrations se trouvent à Paris, le ministre lui-même demeure à Vichy, avec une équipe restreinte. Or très peu de fonctionnaires peuvent obtenir un *Ausweis* pour passer la ligne de démarcation, et les contacts du ministre avec ses services parisiens se limitent à quatre minutes de conversation téléphonique par jour<sup>2</sup> !

La direction du CLC est offerte à Henri Maux, un polytechnicien ingénieur des Ponts et Chaussées, tout juste rentré d'une périlleuse mis-

1. Fonds Henri-Maux, ci-après FHM, CLC zone sud, dossier 1940, n° 1, et dossier Conférences : loi du 11 octobre 1940 instituant un Commissariat à la lutte contre le chômage. H. Maux, « Aspects concrets des problèmes sociaux dans la France actuelle », 4 février 1942. Études graphiques du chômage, période du 15 septembre au 21 décembre 1940. Jacques Demarets, *La politique de la main-d'œuvre en France*, Paris, PUF, 1946, 267 p.

2. Archives nationales, ci-après CHAN, 3W 57 (dossier René Belin) : lettre de Belin au maréchal Pétain, Vichy, 7 août 1940. René Belin, *Du secrétariat de la CGT au gouvernement de Vichy*, Albatros, 1978 ; F. Bloch Lainé et C. Gruson, *Haus fonctionnaires sous l'Occupation*, Paris, Odile Jacob, 1996, p. 36 ; Marc Sadoun, *Les socialistes sous l'Occupation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1982 ; Rousso, « L'économie : pénuries et modernisation », *La France des idées noires*, François Bédarida et Jean-Pierre Azéma, Paris, Le Seuil, 1993.

sion dans la Chine en guerre, pour le compte de la SDN. Fonctionnaire brillant et non-conformiste, Maux vient d'être nommé au cabinet de Belin et se passionne pour les questions sociales. Mais, bien décidé à refuser tout poste politique, il choisit de n'être que commissaire adjoint pour la zone libre<sup>3</sup>. La responsabilité de la zone nord est alors proposée à François Lehieux qui, après avoir quitté les usines Renault, a pris la tête du Comité d'organisation de l'automobile.

Les solutions pour résorber le chômage, que les deux commissaires mettront en place au fil des semaines, vont sensiblement différer. D'abord parce que les problèmes ne se présentent pas à la même échelle et que la zone nord vit sous la botte allemande, tandis qu'une relative liberté règne en zone sud. Ensuite parce que les caractères des deux hommes, qui sont à l'opposé, vont les amener à imprimer à leur service des orientations différentes<sup>4</sup>. Et cela d'autant plus que, pendant les trois mois qui correspondront à la création du CLC, la ligne de démarcation restera pratiquement hermétique du fait des tensions entre l'occupant et le gouvernement de Vichy. Au nord, la lutte contre le chômage s'orientera principalement vers l'« assistance par le travail » et les grands chantiers. Au sud, le mot d'ordre sera très vite de supprimer les chantiers pour aborder la voie plus humaine du reclassement professionnel. De plus, la question du chômage se compliquera bientôt du difficile problème des étrangers.

### Qui sont les chômeurs ?

Ce sont tout d'abord des Français, que la guerre a jetés sur les routes et qui ne peuvent rentrer dans leur région, devenue zone interdite ou même annexée par le Reich. Parmi les 800 000 réfugiés d'Alsace et de Lorraine qui affluent en zone sud en 1940, environ 13 000 choisissent de rester dans leur département d'accueil et deviennent des demandeurs d'emploi<sup>5</sup>. Ce sont des soldats démobilisés qui, de retour dans leur foyer, trouvent les usines fermées ou incapables de fonctionner, en raison du manque de matières premières. Ce sont près d'un millier de prisonniers évadés ou

3. Archives familiales : lettre de Maux à sa femme, Vichy, 7 octobre 1940, et carnet de bord de Maux, 14 octobre 1940. FHM, CLC zone sud, dossier 1940, n° 1 : décret du 15 octobre 1940, nommant un Commissaire en titre et un Commissaire adjoint ; arrêtés des 13, 15 et 16 novembre 1940 relatifs aux attributions du Commissaire adjoint. Lettre de René Belin au secrétaire d'État aux Finances, Vichy, 11 novembre 1940. Note de René Belin pour la direction de l'Administration générale, Vichy, 15 novembre 1940. François Lehieux, *De Renault à Pétain*, Paris, Pygmalion G. Watelet, 2001, p. 244.

4. FHM, CLC zone sud, dossier 1940, n° 1, n° 2 : note provisoire de H. Maux pour l'organisation du CLC, Vichy, 15 octobre 1940. « Un exposé de M. Maux », *L'Effort*, 3 décembre 1940. CHAN, 72 AJ 2263 et 2271 (Fonds privé Jean-Jacques-Heilmann).

5. FHM, CLC zone sud, dossier Alsaciens-Lorrains : réfugiés et expulsés, Statistiques du CLC, 2 janvier 1941 : état des démobilisés et des prisonniers évadés ; lettre de René Belin au secrétaire d'État à la Guerre, Vichy, 20 mars 1941 ; note de l'ambassade de France en Suisse, sur l'avenir des prisonniers de guerre, 21 décembre 1940 ; projet de loi fixant le statut des démobilisés de zone interdite, exposé des motifs, juillet 1941. Jean-Pierre Azéma et Olivier Wieviorka, *Vichy 40-44*, Paris, Perrin, 2000, p. 214, 259.

libérés, qui n'ont pas de travail. Ce sont 300 000 femmes, devenues chefs de famille, du fait de la mort ou de la captivité de leurs maris. Ce sont environ 100 000 Juifs, ulcérés et meurtris, que frappent les lois d'exclusion leur interdisant d'exercer leur profession. Ils errent à travers la France, cherchant à passer d'une zone à l'autre et voient venir l'hiver avec angoisse.

Mais les chômeurs français ne sont pas les seuls à poser un problème aigu au gouvernement. Les étrangers, qui ont afflué dans le pays, constituent eux aussi une catégorie de demandeurs d'emploi, qui s'avère bien difficile à secourir. Car la France, compte près de soixante-dix nationalités représentées sur son territoire<sup>6</sup>. Ce sont un demi-million d'Espagnols républicains, qui franchissent la frontière après la victoire de Franco. Des milliers d'Allemands, qui fuient volontairement leur pays, pour des raisons raciales ou politiques, ainsi que les Juifs de Sarre, du Palatinat et du pays de Bade, qu'Hitler décide d'expulser dans le sud de la France. Des réfugiés autrichiens, roumains, hongrois, russes et yougoslaves, qui pensent trouver un asile sûr où laisser passer la tempête. Des rescapés des armées engagées dans le conflit aux côtés de la France, comme les Tchèques et les Polonais, refoulés de Suisse vers la zone libre, et qui souhaitent rester entre eux. Des Belges, des Hollandais et des Luxembourgeois qui ne veulent pas retourner dans leur pays occupé par les nazis. Des travailleurs indochinois, marocains ou algériens, qui ambitionnent de rentrer chez eux. Le terme officiel les qualifie « d'étrangers en surnombre dans l'économie nationale ». Ils se retrouvent sous la surveillance de la police des étrangers, qui provoque l'internement de ceux qu'elle juge dangereux. Et lorsqu'ils ont la chance d'obtenir un visa pour l'étranger, les autorisations de départ sont soumises à d'innombrables complications<sup>7</sup>.

Le sort des étrangers, d'origines si diverses, va bientôt concerner les services du Chômage. En effet, la plupart se retrouvent sans ressources et ne demandent qu'à travailler, pour subvenir aux besoins des leurs. Ce sont donc des demandeurs d'emploi en puissance. Cependant, la plupart du temps, ils ne peuvent même pas bénéficier du statut de « chômeur ». Quand ils sont libres, la police limite leurs déplacements, les autorités locales les accueillent avec méfiance, les lois sociales ne s'appliquent pas à leurs familles. Et lorsque le ministère de l'Intérieur les « héberge » dans des camps, leur sort est pitoyable. Le rôle du CLC est, certes, de prendre en

6. CHAN, AJ 38 540 (CGQJ).

7. FHM, CLC zone sud, dossier Travailleurs étrangers et dossier 1940, n° 2. « Le gouvernement polonais », *Faits et documents*, n° 1, Paris, Association France-Pologne, 1945. Note de H. Maux sur l'urgence du problème, Vichy, 29 octobre 1940; lettre de René Belin au secrétaire d'État à la Guerre, Vichy, 29 octobre 1940; Instruction sur l'organisation des Travailleurs étrangers. Historique, 15 janvier 1941. *Les Documents français*, n° 6, Clermont-Ferrand, juin 1942.

Patrick Weil, *Les Italiens et les Espagnols en France de 1938 à 1946. La politique de l'État français*, Colloque international du CNRS, Paris, 28-29 novembre 1991, Éditions IHTP. Denis Peschanski, *Des Indésirables* (préface), Valence, Éditions Peuple Libre, 1999, p. 14. Michaël Marrus et Robert Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann Lévy - Poche, 1993, p. 109. Anne Grynberg, *Les camps de la honte*, La Découverte-Poche, 1999, p. 141-145.

charge les demandeurs d'emploi français. Leur problème sera d'ailleurs résolu en quelques mois. Mais bientôt, très embarrassé par le problème des étrangers, le gouvernement cherchera à confier aux services du chômage le soin de s'occuper de ceux qui se trouveront en état de travailler. La mission que se fixera alors le CLC, sera de rapprocher, autant que possible, le statut de ces étrangers de celui des chômeurs français. Il s'efforcera de regrouper les familles, et de faire sortir des camps un maximum d'internés, afin de leur donner une chance de vie normale<sup>8</sup>. Cela va demander une incroyable somme d'énergie et d'imagination à toute l'équipe qui a pris en charge la résorption du chômage.

### *L'état d'esprit et les hommes du CLC de zone sud*

En acceptant la responsabilité du CLC de zone sud, le commissaire adjoint a des idées précises sur l'esprit dans lequel il souhaite travailler<sup>9</sup>. Il considère que les cadres de son service sont des « combattants civils », chargés d'aider les chômeurs à retrouver foi et espoir dans l'avenir. La devise du Commissariat est donc « Servir ». Pour toutes ces détresses qui affluent, il est important que la notion de secours fasse place, sans tarder, à la notion de droit au travail. Et ce droit ne doit pas seulement s'exercer dans le cadre sommaire d'un chantier. Il doit, aussi vite que possible, prendre la forme plus nuancée du reclassement professionnel afin d'orienter les chômeurs vers de nouveaux métiers. En outre, il faut faire preuve d'initiative dans tous les domaines : ordonner le fonctionnement du Commissariat et dérouter l'apathie de l'administration sont les premières conditions pour obtenir de rapides résultats. Il est donc décidé que seront envoyés dans les régions des animateurs, capables de dynamiser les services, de simplifier les règles administratives et de trouver des solutions nouvelles. Bref, d'accélérer le mouvement ! C'est pourquoi la qualité des hommes, qui composent son personnel, est un élément essentiel dans la réussite du CLC. Maux l'a perçu dès l'origine et l'une des conditions qu'il avait posées au ministre du Travail était de pouvoir organiser son service à son idée et avec les hommes de son choix. Il ne veut en aucun cas se voir imposer des adjoints dont la mentalité ne lui plairait pas. Il les recrutera un par un.

Les trois premiers mois d'existence du service, à Vichy, sont caractérisés par une activité intense : recruter et former le personnel, bâtir la struc-

8. Témoignage de Lesage, enregistré par l'auteur, Gien, juillet 1989, et CDJC : archives Lesage 681-704 ; FHM, CLC zone sud, dossier Travailleurs étrangers : circulaire, n° 247, aux préfets, des ministères de l'Intérieur et du Travail, « Pour assurer des allocations familiales aux travailleurs étrangers », Vichy, 9 mai 1941 ; circulaire, n° 340, aux préfets, « Secours aux familles des travailleurs étrangers » ; Vichy, 12 août 1941 ; lettre de Maux aux chefs de groupement des TE, Vichy, 28 juillet 1941, sur le SSE.

9. FHM, CLC zone sud, dossier Conférences : causerie de Maux au sujet du travail des inspectrices du chômage féminin, Vichy, 28 avril 1942 ; conférence de Maux : « Chômage et reclassement », 10 juin 1942 ; rédaction abrégée de Moosman : « Une politique de la main-d'œuvre », mai 1942.

ture lui permettant d'agir, mettre en route des travaux qui emploieront un maximum de chômeurs, puis s'atteler à la diffusion et au reclassement professionnel. Sur la cinquantaine d'hommes et de femmes qui constituent le personnel du CLC de zone libre, on compte beaucoup de fonctionnaires coloniaux, qui n'ont pu rejoindre leurs postes, et que le commissaire adjoint considère comme plus dynamiques que leurs collègues métropolitains. Puis seront recrutés des chômeurs de toutes origines, en particulier des expulsés de zone interdite et des Juifs que la direction parviendra à garder à leurs postes, contre vents et marées, jusqu'à la dissolution du service. Certains membres du personnel seront engagés dans des activités de résistance, plus ou moins importantes, mais que le Commissaire adjoint connaîtra et « couvrira » toujours.

Dans le premier cercle qui entoure Maux, se trouve Guy de Saint-Hilaire, un administrateur des Colonies<sup>10</sup>. Lui sont confiés les services généraux (comptabilité, contentieux, services administratifs, statut du personnel). Mais il est aussi le correspondant du commandant Mollard, du 4<sup>e</sup> Bureau de l'état-major des armées, chargé du service du Camouflage du matériel (CDM). Chargé de dissimuler armes et véhicules militaires, ce service s'est mis en place dès l'armistice, à l'initiative du général Weygand. Le commissaire adjoint, en participant lui-même à ces activités, permettra que se développe sur une grande échelle ce réseau CDM. En 1941, Saint-Hilaire obtient la nomination à ses côtés d'un conseiller à la Cour des comptes, Roger Bloch. Celui-ci, employé au CLC de zone nord, souhaite échapper aux lois d'exception et passe clandestinement la ligne de démarcation. Il restera à son poste pendant toute la guerre, malgré les protestations répétées du Commissariat aux questions juives<sup>11</sup>.

La secrétaire de Maux est Simone Thomann, fille d'un gouverneur des Colonies. Elle est le témoin privilégié des activités du commissaire adjoint, puisqu'elle travaille dans son bureau même<sup>12</sup>. Le chef de cabinet, Berdalle, est un décorateur que Maux a connu sur le front de Moselle. Son utilité consiste surtout à servir d'interlocuteur à son patron, pendant les soirées d'hiver, dans le bureau glacé de la rue Alquié. Il finira par quitter son poste pour le Chômage artistique, et sera remplacé par un journaliste sans emploi, Forgue, meilleur gestionnaire. Le commissaire adjoint se lie avec un polytechnicien, Lauture, chargé du service de Régulation de la main-d'œuvre, poste qui le maintiendra à Vichy et lui permettra de

10. Témoignages de Guy de Saint-Hilaire recueillis par l'auteur, Paris, de 1986 à 1996 ; CHAN, 72 AJ 78 (archives du réseau Marco) : lettre de Saint-Hilaire, chef du réseau Marco, au général Mollard, Paris, 25 février 1986. Article de Saint-Hilaire dans le *Bulletin de l'ASSDN* (Amicale des membres des services spéciaux de la Défense nationale), n<sup>os</sup> 152 et 153, Paris, 2 mars 1992. Emmanuelle Robert, « Le réseau Marco du SR Kléber, 1943-1944 », mémoire de maîtrise sous la direction d'Antoine Prost, Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne, CRHMSS, octobre 1996.

11. Témoignage de Roger Bloch, authentifié pour Yad Vashem, Paris, 6 juin 1989, et témoignage recueilli par l'auteur, Paris, 24 janvier 1990 ; FHM, CLC zone sud, dossier Chômage des intellectuels juifs : lettre de Guy de Saint-Hilaire à Maux, Vichy, 20 mai 1942.

12. Témoignage de Simone Thomann, recueilli par l'auteur, Courbevoie du 27 janvier 1990 à mai 2001.

participer à la résistance. Un autre colonial les rejoint au bout de quelques mois : Saint-Mleux reçoit la responsabilité de la main-d'œuvre indigène<sup>13</sup>. L'ayant vu à l'œuvre en Indochine, Maux le juge capable de manier avec humanité, aussi bien les travailleurs encadrés que l'encadrement lui-même, qui ne donne pas satisfaction.

L'adjoint le plus proche de Maux est Gilbert Lesage, le chef du Service social des étrangers (SSE)<sup>14</sup>. Lesage est un personnage original, que l'on sait Quaker, non violent, et proche de l'ambassadeur des États-Unis. Depuis dix ans, il aide les réfugiés d'Europe centrale et sait comment glaner, dans les services de la police, d'utiles informations. Il a créé, pour les Compagnons de France, un service pour les réfugiés. Il fait partie d'un groupe d'adeptes de la « résistance spirituelle » et beaucoup de ses amis trouveront un refuge au sein du SSE. Il s'est lié d'amitié avec Robert Gamzon, le fondateur des Éclaireurs israélites et, tout au long des années de guerre, le prévient des rafles prévues dans les maisons qui hébergent les éclaireurs. Aucun enfant ne sera déporté et, pour ce haut fait, Lesage deviendra « Juste parmi les Nations ». Gamzon l'informe du scandale que constituent les camps, où l'on entasse dans des conditions inadmissibles les Juifs qui ont été expulsés de trois régions d'Allemagne. Lesage, en liaison avec des associations caritatives, se démène pour améliorer leur sort. Pourtant, lorsqu'il rencontre Maux, ses équipes d'entraide sont dans une impasse. Ce dernier ayant décelé un esprit courageux et clairvoyant, charge Lesage de créer un service chargé des questions sociales relatives aux familles d'étrangers : regroupement, assistance matérielle et morale, réadaptation... L'équipe du SSE, qui s'installe rue des Célestins, est constituée pour moitié de Juifs. Ainsi André Jéramec, avoué, va jouer un rôle important<sup>15</sup>. C'est lui qui structurera, sur le plan juridique, les idées de son chef, qui passe son temps à sillonner la zone sud. Lorsque Jéramec sera expulsé de Vichy, il continuera à travailler pour le CLC, depuis sa retraite.

Comment ne pas mentionner, en évoquant le personnel du Commissariat, la belle figure de Bertie Albrecht qui sera, pendant un an, la respon-

13. FHM, CLC zone sud, dossiers Alphabétique du personnel et travailleurs étrangers : lettre de Belin à l'amiral Platon, au sujet du rôle de Saint-Mleux en Indochine, 31 janvier 1942, lettre de Gaston Joseph, directeur des Affaires politiques, à Belin, au sujet des incidents de la MOI, 4 octobre 1941 ; réponse de Maux, Vichy, 9 septembre 1941 ; note à propos de Saint-Mleux, Paris, 29 juin 1944 ; lettre de G. Saint-Mleux, sur la rébellion des Salins de septembre 1941. Paris, 10 janvier 1944. Archives familiales Saint-Mleux : lettre de Georges Saint-Mleux à Maux, Hanoi, 23 février 1940.

14. Témoignage de G. Lesage, recueilli par l'auteur, Paris, 1987 à 1990 et enregistré, Gien, juillet 1989. Olivier Pettinotti, « Gilbert Lesage », mémoire de maîtrise sous la direction d'André Kaspri et Anne Grynberg, Université de Paris-Sorbonne, 1996-1997. CDJC, Fonds Gilbert-Lesage, 683 ; conférence de Lesage au club Compagnon, Paris, 17 avril 1986. FHM, CLC zone sud, dossier Chômage des intellectuels juifs : correspondance avec l'auteur de M. Simon (Yad Vashem), Paris, novembre 1989, et par téléphone : Laversine, 10 mars 1990. CDJC : « Les éclaireurs israélites de France dans la guerre », *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 161, octobre 1997, p. 54 et 67.

15. CHAN, AJ 38. 1150 (CGQJ) : mesures d'éloignement de la région de Vichy, concernant Jéramec ; FHM, CLC zone sud, dossier Chômage des intellectuels juifs : témoignage écrit d'André Jéramec, pour Yad Vashem, Paris, 18 janvier 1990, commentaire de Jéramec sur la loi du 18 novembre 1942, Montbéliard, 12 janvier 1943, témoignage de Jéramec, recueilli par l'auteur, Paris, 25 octobre 1989 et enregistré, 28 janvier 1990.

sable du Chômage féminin à Lyon<sup>16</sup>. Avant-guerre, Mme Albrecht a passé le concours des surintendantes d'usines. Révulsée par l'armistice, elle s'engage très vite dans l'action clandestine. Elle seconde activement Henri Frenay qui travaille encore à Vichy, fin 1940, au Bureau de l'armée d'armistice. Elle cherche donc, elle aussi, à trouver un emploi et rencontre la directrice du Chômage féminin, qui lui demande d'aller se présenter à Henri Maux, pour un éventuel recrutement. L'entrevue se passe le 1<sup>er</sup> janvier 1941, dans le bureau du commissaire adjoint. La visiteuse n'hésite pas à livrer, avec la plus grande franchise, toutes ses opinions. Maux l'entend énoncer sa révolte, son désir de se battre contre l'occupant, son action présente, les projets qu'elle et ses amis envisagent. Et, sans hésitation, il accepte de la recruter, lui donnant ainsi la couverture qu'elle recherche. Bertie Albrecht reviendra souvent dans le bureau du commissaire adjoint. Elle y trouve réconfort et appui, lors de ses démêlés avec la sévère directrice du Chômage féminin. Car celle-ci trouve de plus en plus difficile d'admettre les trop voyantes activités de résistance de sa subordonnée.

### *Les méthodes de travail*

Grâce à la confiance dont le commissaire adjoint jouit auprès du ministre du Travail, il a obtenu une réelle autonomie. Belin a convaincu son collègue des Finances qu'il fallait laisser à Maux les mains libres, en raison de l'étanchéité de la ligne de démarcation. Sur les 600 millions qui sont alloués au Chômage, 100 millions sont réservés à la zone sud<sup>17</sup>. Sur un total de 20 millions consacrés aux dépenses administratives du service central et des antennes locales, 4 millions sont attribués à la zone libre. Maux reçoit une délégation permanente pour décider des dépenses de son service et pour passer les marchés inférieurs à 100 000 F. Il a encore le pouvoir de déléguer une partie de ses crédits aux préfets, afin que ces derniers accordent des prêts pour l'ouverture immédiate des travaux. Ce système fonctionnera pendant une année, sous la tutelle de Felix, contrôleur

16. Témoignage de Simone Thomann, enregistré, 27 janvier 1990 ; FHM, CLC zone sud, dossier Chômage féminin : chômage féminin, livret du CLC, définition, méthodes et répartition des centres ; lettre de Bertie Albrecht à Maux, Lyon, 16 juillet 1941 ; lettre de Maux à Bertie Albrecht, Vichy, 12 avril 1942. Témoignage de Mireille Albrecht, enregistré par l'auteur, Paris, 23 janvier 1990.

Mireille Albrecht, *Berty, la grande figure féminine de la Résistance*, Paris, Laffont, 1986, p. 210 ; Henri Frenay, *La nuit finira, Mémoires de résistance 40-45*, Laffont, 1973, p. 151-158 ; « Henri Frenay ministre des prisonniers et déportés », *Paris Presse*, 14 janvier 1944.

17. FHM, CLC zone sud, dossier 1940, n<sup>o</sup> 1 et n<sup>o</sup> 2, et dossier Conférences : conférence de Maux à la Société d'économie politique de Lyon, « Les grands travaux et le chômage », 20 décembre 1940 ; lettre de Maux à Courbière, novembre 1940 ; note sur l'organisation du CLC, Vichy, 25 octobre 1940 ; circulaires aux préfets : Belin « Sur l'organisation du CLC », Paris, 16, 23, 27 septembre, 26 octobre et 13 novembre 1940. Arrêté ministériel de René Belin, 11 novembre 1940, et note à la DG Finances, Vichy, 15 novembre 1940, lettre de Belin au ministre des Finances, Vichy, 11 novembre 1940, et note à la DG Finances, Vichy, 15 novembre 1940 ; FHM, CLC zone sud, dossier 1942, n<sup>o</sup> 2 : lettre de Bouchillier, secrétaire d'État aux Finances, à Belin, Vichy, 30 janvier 1942, lettre de Jean Terray, au directeur de l'Administration générale, Paris, 18 février 1942 ; Organisation des services financiers du CLC : dossier janvier 1942.

des dépenses engagées. Il sera modifié ensuite, à la demande des Finances, qui le juge trop laxiste.

La première étape consiste à recenser la main-d'œuvre, avec l'aide des offices de placement, dont on active la réorganisation. Puis le CLC s'efforce d'accélérer le démarrage des grands travaux pour lesquels, depuis deux mois, 40 milliards ont été débloqués : construction et réfection de routes nationales, de voies ferrées, de ports, de stades ou de canaux<sup>18</sup>. Ainsi, à Lyon, débute la construction d'un collecteur d'égouts, du tunnel de la Croix-Rousse, ainsi que les fouilles du théâtre romain... Puis viennent les travaux des collectivités locales, décidés par les départements, communes ou associations syndicales. Ils sont exécutés sur les fonds de ces collectivités, et reçoivent des subventions de l'État. On estime à deux milliards le volume des travaux envisagés avant les hostilités et en cours de reprise. En accord avec les préfets, les agents du commissariat sont chargés d'enquêter sur place et de lancer de nouvelles initiatives. Enfin il ne faut pas négliger les travaux du secteur privé, en particulier dans le secteur du bâtiment, grand utilisateur de main-d'œuvre. Dans ce but, le gouvernement étudie des lois favorisant le crédit et les allègements fiscaux, en s'inspirant des travaux de la Fédération du Bâtiment, qui vient de se réunir à Lyon. Un conseiller d'État, Latournerie, reçoit la mission d'accélérer les mesures d'incitation à la construction, en liaison avec le commissaire adjoint<sup>19</sup>.

Les agents que le CLC envoie dans les provinces prennent le nom de « délégués régionaux » – en zone nord – et « d'inspecteurs provinciaux » – en zone sud. Ces derniers sont au nombre de onze, et chacun se voit confié un rayon d'action couvrant plusieurs départements. Ils assurent la coordination des activités locales du Commissariat, la liaison avec les services préfectoraux et les relations avec l'économie privée. Ils sont mobiles et sans entraves administratives mais, grâce à un bureau central à Vichy, restent en liaison constante avec leur direction<sup>20</sup>.

18. « Une première tranche de Grands Travaux », *Le Figaro*, Paris, 18 octobre 1940 ; FHM, CLC zone sud, dossier 1940, n° 3, Collectivités locales : ministère des Communications, programme d'équipement des voies ferrées, 5 novembre 1940 ; Compte rendu, d'une mission à la préfecture de la Haute-Vienne, Limoges, 16, 17 septembre 1940 ; note de Brunet, sur les travaux d'intérêt collectifs, Vichy, 19 octobre 1940 ; travaux autorisés par télégrammes à la date du 20 octobre 1940 ; compte rendu de la 1<sup>re</sup> réunion du Comité permanent de la lutte contre le chômage, 22 octobre 1940 ; note de Maux à St-Hilaire sur la répartition des 150 millions aux travaux du service vicinal, 22 février 1941.

19. FHM, CLC zone sud, dossier 1940, Bâtiment : note sur « Les mesures fiscales pour la reprise dans l'industrie du bâtiment », Nonneville, Vichy, 16 octobre 1940 ; procès-verbaux des commissions interministérielles traitant de l'industrie du bâtiment, 9, 27 novembre et 5 décembre 1940 ; note sur « La nécessité d'une politique nationale du bâtiment », Vichy, 27 décembre 1940 ; télégramme du ministre du Travail aux préfets de zone libre, 13 décembre 1940.

20. FHM, CLC zone sud, dossier 1940, n° 1, et 1941, n° 2 : instruction générale sur le rôle des inspecteurs provinciaux, Vichy, 8 août 1941 ; lettres aux préfets, de H. Maux, commissaire adjoint CLC, Vichy, 8 décembre 1940. *Ibid.*, dossier Inspecteurs provinciaux : rapport de Marre, inspecteur provincial CLC, sur la réunion des inspecteurs régionaux, Vichy, 11-13 août 1941 ; instruction générale sur le rôle des inspecteurs provinciaux et des agents locaux du CLC, Vichy, 8 août 1941 ; note confidentielle de Maux, pour les Inspecteurs provinciaux : janvier 1942. Million,

Pour tester ses méthodes, le commissaire adjoint décide d'effectuer lui-même deux premières tournées. La première a lieu à Marseille, le 13 novembre 1940, et il y rencontre les autorités locales<sup>21</sup>. Sur les 25 000 chômeurs que compte la ville, 10 000 peuvent être employés sur le champ, à des travaux d'adduction d'eau, d'électrification, de voirie. En outre, constatant combien peu de chômeurs possèdent une formation spécialisée, il lance une étude sur la formation professionnelle, en accord avec la Chambre de commerce. Le 28 novembre, Maux repart en tournée à Toulouse. Au siège de la Croix-Rouge, devant les édiles, il expose les méthodes et les buts de son service, en insistant déjà sur l'objectif du reclassement. Cependant il reconnaît que, dans l'urgence, il faut ouvrir des travaux utilisateurs de main-d'œuvre, tels que le chantier du tout-à-l'égout ou les chantiers ruraux.

### *Les premiers chantiers ruraux, diffusion et reclassement*

À la lumière de ces tournées, Maux peut présenter un programme précis au comité interministériel qu'il préside. Un organisme analogue fonctionne en zone nord, de façon parallèle. Les discussions de ce comité portent sur l'agrément des travaux proposés par les préfets et sélectionnés par le CLC, puis déterminent leur financement. C'est ainsi que débutent les premiers chantiers ruraux.

Le premier d'entre eux s'ouvre, en octobre 1940, à la suite des crues qui ont ravagé les Pyrénées-Orientales. L'inspecteur Gatheron, qui représente le Chômage à Toulouse, a sélectionné 120 chômeurs de la ville et les a fait acheminer sur le lieu des inondations<sup>22</sup>. Le CLC prend ces travaux en régie directe, les collectivités locales n'ayant à leur charge que les logements et les cantines. L'État assure les dépenses de main-d'œuvre et chacun reçoit un salaire analogue à ceux qui sont pratiqués dans la région. Le chômeur touche une prime de transplantation et des allocations familiales. Enfin, le Service social est chargé de remédier aux conditions de vie sommaires qui règnent sur les chantiers : il obtient l'amélioration de la nourriture et de l'habillement des travailleurs, et les aide à cultiver leur propre potager. Enfin on décide de recruter des volontaires espagnols, issus du camp d'Argelès. Ces derniers, qui n'ont pas le statut de chômeurs, sont incorporés dans un Groupement de travailleurs étrangers, dont la direc-

secrétaire général à la main-d'œuvre, « Les commis voyageurs du travail », *Le Figaro*, Paris, 19 octobre 1940 ; *Les Documents français*, n° 6 (liste des Inspecteurs provinciaux), Clermont-Ferrand, juin 1942.

21. « M. Maux fait un voyage d'études à Marseille », *Le Petit Marseillais*, 13 novembre 1940 ; « Résorber le chômage est un des soucis du gouvernement », *La Dépêche de Toulouse*, 28 novembre 1940.

22. CV de Gatheron (p. 13 à 17) remis à l'auteur en présence de Lesage, Sully-sur-Loire, 27 octobre 1989. FHM, CLC zone sud, dossier 1940, n° 1 et 2 : circulaires aux préfets du ministre du Travail Belin, Vichy, 12 et 31 octobre 1940 ; note de Maux à M. Jardel, pour le ministre des Finances, au sujet du CLC, Vichy, 15 novembre 1940 ; note d'information du ministre de l'Agriculture aux ingénieurs en chef du Génie rural, 26 octobre 1940.

tion est en pleine réorganisation. Et, lorsqu'au printemps 1941, le CLC se verra chargé de leur sort, il s'efforcera de leur accorder le même statut qu'aux chômeurs français<sup>23</sup>.

La création des chantiers ruraux fait école et, en zone sud, on assiste en quatre mois à l'ouverture d'une centaine d'entre eux, employant plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers. Beaucoup sont situés en zone forestière, tant la pénurie de charbon de bois est préoccupante au seuil de l'hiver. Cette masse de main-d'œuvre, non spécialisée, est destinée à se déplacer en fonction des saisons et des besoins locaux : défrichage, assèchement des marais, récoltes, construction de chemins... Toutes les idées sont examinées.

Pourtant, après quelques semaines d'expérience, le commissaire adjoint prend conscience du danger que constitue pareille méthode de travail, concentrant un grand nombre d'hommes, régis par une discipline paramilitaire stricte. Et il juge qu'il faut désormais trouver une solution plus humaine. C'est-à-dire soustraire les travailleurs « encadrés » des chantiers, pour en faire des travailleurs « diffus », disséminés dans les campagnes. Pour obtenir un tel résultat, il faut au préalable donner aux chômeurs une formation professionnelle, afin qu'ils aient une chance de trouver une embauche. C'est pourquoi, dès que la courbe du chômage commence à s'infléchir, les activités de reconversion du Commissariat de zone sud deviennent prioritaires<sup>24</sup>. Pour les travailleurs issus des campagnes, des formations sont offertes, telles que serrurerie, ébénisterie ou menuiserie, forges, charronnages, saboterie et fabrication de galoches ; ou encore, comme à Pierrelatte, une formation de moniteurs agricoles. En ce qui concerne les ouvriers des villes, la politique consiste à les occuper dans leurs propres usines, sur des chantiers d'appoint leur permettant une activité d'attente, ou bien à leur rechercher un emploi dans un secteur industriel en expansion. C'est ainsi que se créent les premières écoles profes-

23. FHM, CLC zone sud, dossier Travailleurs étrangers : Jean de Grandsaigne, Historique des formations de travailleurs étrangers, novembre 1940 à mars 1943 ; note de H. Maux pour Messieurs les chefs de groupement, 29 août 1941 ; rapport de Rouard Watine, inspecteur central, au chef du service de contrôle du CLC, Vichy, 30 décembre 1941 ; état comparatif de l'utilisation professionnelle des TE, du 1<sup>er</sup> juin 1940 au 15 novembre 1941 : instruction du ministre de l'Intérieur et du secrétaire d'État au Travail, 28 novembre 1941 ; circulaire de Pucheu, ministre de l'Intérieur, Vichy, 2 janvier 1942. *Les Documents français*, n° 6, Clermont-Ferrand, juin 1942 : « Les formations de TE », p. 19 et 20.

24. FHM, CLC zone sud, dossier 1941, n° 2, et dossier Reclassement : 2<sup>e</sup> lettre aux préfets de Maux, commissaire adjoint au CLC, Vichy, 30 mai 1941 ; activités des centres de reclassement par départements, 5 juin 1941 ; bulletins mensuels des centres de reclassement et des chantiers ruraux, août à décembre 1941 ; liste des centres de formation professionnelle dépendant du CLC de zone libre, 28 août 1941 ; note de Maux sur l'école des gazogénistes de Lyon, 17 mars 1942 ; création de chantiers de formation professionnelle, Toulouse, 12 décembre 1941 ; organisation du service des centres de reclassement masculin du CLC, 28 décembre 1942 ; « Vers une politique de reclassement agricole », *Essai du Roussillon*, janvier 1942.

*Ibid.*, dossier Chantiers ruraux et chantiers d'appoint : note générale sur la main-d'œuvre agricole, annotée par Maux, Vichy, 30 avril 1941 ; Buxtorf : note au sujet de l'école des moniteurs agricoles de Pierrelatte, 8 septembre 1942 ; lettre de Lauture à Maux au sujet des chantiers d'appoint (Michelin Dunlop), 5 février 1942 ; Maux, projet de circulaire pour les chantiers d'appoint, Vichy, février 1941.

sionnelles. Celle des géomètres-topographes trouve des postes à ses élèves à Lyon et Toulouse et, pour les femmes, les deux écoles de sténodactylographes ne suffisent pas à répondre à toutes les demandes.

### *Le chômage des cadres*

En analysant la diversité des activités qui se mettent en place, on imagine comme il est difficile de recruter un encadrement compétent ! Or il existe une catégorie de chômeurs dont personne ne s'est préoccupée jusqu'ici, ce sont les intellectuels. Beaucoup sont des réfugiés ou des expulsés de la zone interdite. D'autres se voient réduits au chômage par le fait, qu'exerçant une profession libérale ou artistique, ils n'ont plus de clientèle. D'autres sont Juifs et se sont vus interdire l'exercice de leur métier. Au moment de la création du CLC, le nombre des intellectuels sans emploi, dans tout le pays, est estimé à 80 000. Par une déclaration à la radio, le 2 décembre 1940, Maux fait part de l'existence du CLC, qui est prêt à accueillir tous les demandeurs d'emploi<sup>25</sup>. Le résultat de son appel dépasse toute attente : en trois jours, six mille chômeurs viennent s'inscrire. Devant l'afflux des demandes, il est nécessaire de créer deux services distincts. Tout d'abord un Service des cadres, qui s'adresse plutôt aux techniciens spécialisés et s'installe Grande-rue des Feuillants, à Lyon, avec des annexes à Marseille et Toulouse. Puis un Service du chômage intellectuel qui prend en charge, à Vichy, les créateurs et les artistes.

Au sein du Service des cadres, le CLC sélectionne un certain nombre de chômeurs pour encadrer ses propres chantiers. Il prélève ainsi des éducateurs sociaux pour animer des maisons d'enfants. Puis se constituent des équipes de spécialistes, dont les services sont proposés à l'industrie privée pour des missions ponctuelles. Enfin les services du Génie rural accueillent avec intérêt des équipes techniques, aptes à régler des problèmes d'irrigation ou de développement rural.

Mais l'idée neuve du commissaire adjoint, en constatant la difficulté des organismes officiels à s'adapter aux nouvelles circonstances, est de leur offrir l'aide des cadres chômeurs. Le 7 janvier 1941, il envoie une circulaire à tous les préfets de zone libre, leur proposant de constituer des équipes d'intellectuels que le CLC placerait gratuitement à leur disposition. L'adhésion étant unanime, Maux crée les « Équipes préfectorales », sur une idée de Jean Picard, qui dirige le Service des cadres<sup>26</sup>. Ce dernier,

25. FHM, CLC zone sud, dossier Service des cadres et dossier Conférences : allocution de Maux à la radio « Pour les chômeurs intellectuels », Vichy, 2 décembre 1940 ; lettres de Le Hen, inspecteur divisionnaire du Travail, à Maux : 11, 13, 17 décembre 1940 ; synthèse de l'activité des Cadres, service de reclassement, Lyon, le 28 janvier 1942 ; lettres du chef du service des Cadres à Maux, Toulouse, 25 octobre et 4 décembre 1941 ; liste du personnel de Lyon, Marseille et Toulouse, 15 septembre 1941, et 15 janvier 1942.

« Création à Lyon d'un centre de placement et d'information », *Le Progrès de l'Allier*, 17 janvier 1941 ; « Une belle œuvre lance sa campagne », de Paul Levillain, *Le Journal*, 4 septembre 1941.

26. FHM, CLC zone sud, dossier Service des cadres : lettres de Jean Picard à Maux, 17 mars, 31 octobre 1941, et son CV ; lettre aux préfets, de H. Maux, commissaire adjoint CLC, Vichy, 7 jan-

d'origine juive mais de religion protestante, possède un rayonnement personnel exceptionnel. Il décide d'organiser des « retraites » d'une trentaine de chômeurs, pour leur apprendre à travailler en équipe. Industriels, avocats, pilotes, marins... se réunissent à Bourg-en-Bresse. Des conférenciers et des cadres du CLC viennent traiter de divers sujets techniques et les causeries sont entrecoupées de discussions. À l'issue de cette première session, quatre Équipes préfectorales s'organisent. Et le succès est tel, que neuf autres retraites suivent en quelques mois. Par la suite, à la demande d'industriels, Picard créera des formations plus courtes, au sein des entreprises elles-mêmes. En un an, 23 équipes sont à l'œuvre – comprenant environ quatre cents intellectuels chômeurs – et leur utilité s'avère si grande que certains préfets songent à leur donner un caractère définitif. Ces « *brain-trusts* » animent des enquêtes économiques ou scientifiques. On les trouve dans des secteurs aussi divers que les archives départementales, la traduction des documents, la conservation des musées, l'histoire des provinces, l'inventaire des sites naturels ou la décoration des bâtiments publics. Les équipes comprennent une majorité de réfugiés des provinces du nord et de l'est, ainsi que de nombreux intellectuels juifs qui trouvent dans cette formule, non seulement des activités intéressantes, mais aussi des postes discrets.

### *Les professions libérales*

Le CLC a été amené à créer un Service médical, chargé de surveiller l'état sanitaire des travailleurs et de juger de leur aptitude à être orientés vers un nouveau métier<sup>27</sup>. Pour ce qui est des praticiens étrangers, les lois raciales s'appliquent à eux dès 1940. C'est ainsi que 275 médecins, dentistes ou pharmaciens juifs, se trouvent réduits à faire appel aux services du Chômage. Quelques-uns sont recrutés pour le Service médical, en compagnie de collègues expulsés de zone interdite. Quant aux autres, il leur est proposé des solutions les maintenant en liaison avec l'activité médicale. Ils peuvent suivre des conférences ou des apprentissages en mécanique, chimie, herboristerie, prothèse et massothérapie. Un chantier expérimental est monté à Bron, autour du D<sup>r</sup> Brunswick. Mais les lois d'exclusion

vier 1941 ; lettre du préfet de Corrèze au vice-président du Conseil, Tulle, 10 décembre 1940 ; retraite de Bourg-en-Bresse, programme du 27 mars 1941. Théâtre municipal de Bourg ; emploi du temps de la retraite du 16 au 29 mars 1941, et liste des conférenciers ; « Conférences des équipes préfectorales », *Le Petit Marseillais*, Vichy, 10 mars 1942 ; « Pour apprendre à réfléchir » de André Billy, *Le Figaro*, Paris, 30 avril 1941 ; Diane de Watteville-Berckheim, *Le fil conducteur*, Colmar, Éditions Alsatia, 1973, 222 p.

27. FHM, CLC zone sud, dossier Intellectuels juifs : rapport de Jean Picard, au sujet d'un projet de création de chantier médical pour 45 personnes, transmis au Service des cadres de Lyon, le 28 octobre 1941, et annoté de la main de Maux. *Ibid.*, dossier Service médical : schéma service médical et définition, Vichy, 7 avril 1942 ; rapport du D<sup>r</sup> Morisot, médecin inspecteur provincial, Toulouse, juillet 1942 ; Maux, réorganisation du service médical, Vichy, 10 novembre 1942 ; nomination de Giry par Maux, pour diriger l'ensemble du service médical, 15 décembre 1942 ; Lettre de Giry à Maux, résumant l'activité de l'équipe médicale, 5 janvier 1943 ; note de Maux au sujet du D<sup>r</sup> Giry, Paris, 12 décembre 1944 ; Bruno Halioua, *Blouses blanches, étoiles jaunes*, Éditions Liana Levi, 1999, p. 90.

s'aggravant, lors de l'été 1941, la situation se durcit. Et, plutôt que de créer de nouvelles concentrations de Juifs, Maux recommande à ses services de « rester circonspect » et de chercher à les disperser.

Cette même consigne sera appliquée, en réponse à la proposition d'André Meyer, professeur de chimie organique de la faculté des Sciences de Dijon<sup>28</sup>. Cet universitaire s'est vu frappé par les lois raciales mais, en raison des services exceptionnels rendus à la science, a fini par obtenir une dérogation. Il propose d'utiliser les crédits promis pour créer, avec quelques collègues dans son cas, un laboratoire de recherches dont les travaux porteraient sur les énergies de substitution. Au sein du CLC, certains trouvent l'idée bonne, puisqu'elle permettrait aux universitaires frappés de « mort civile » de continuer à travailler. Cependant le commissaire adjoint s'y oppose préférant, par prudence, éparpiller les Israélites à travers la zone libre. Il propose cependant à André Meyer de le joindre personnellement, afin de trouver une autre solution.

Dans les milieux de l'architecture, le chômage frappe cruellement. Le CLC met une maison, à Riom, à la disposition des architectes et des peintres sans ressources. Dès septembre 1940, est parvenu au cabinet du ministre du Travail, la requête de Le Corbusier, qui jouit déjà d'une renommée internationale<sup>29</sup>. Celui-ci souhaite participer à la Commission d'aménagement de Paris, afin que son « Plan 1937 » soit pris en compte dans le programme des grands travaux parisiens. Il trouve auprès de Maux un homme tout disposé à soutenir ses idées et obtient des subsides et des locaux, situés dans les combles de l'hôtel international, où se sont installés les services du Chômage, après quelques mois d'existence.

### Les artistes

Diverses initiatives se font jour dans le domaine artistique, avec des fortunes inégales. Ainsi « Le groupe d'Oppède » se monte autour d'un prix de Rome, Zehrfuss, qui réunit une quinzaine de jeunes, afin de leur donner une formation en art plastique et réaliser des œuvres collectives<sup>30</sup>. Mais la réalité s'avère coûteuse et décevante ! Au bout d'une année,

28. CHAN, AJ 38 150 (CGQJ) au sujet de André Meyer ; Témoignage de Roger Bloch, recueilli par l'auteur, chez Saint-Hilaire, Paris, 24 janvier 1990. FHM, CLC zone sud, dossier Chômage des intellectuels juifs : lettre de André Meyer Maux, 27 février 1942, mentionnant la lettre du 19 mars 1941 au ministre du Travail et téléphone à Maux, 18 février 1942.

29. FHM, CLC zone sud, dossier Conférences et chômage intellectuel : interview de Maux à la radio, Vichy, 22 octobre 1941 ; lettre de Le Corbusier au cabinet du ministre du Travail, Ozou, 11 octobre 1940 ; lettre de Maux à Le Corbusier, Vichy, 18 octobre 1940.

30. FHM, CLC zone sud, dossier Chômage intellectuel : Maux et Zehrfuss, « Exemple d'une convention, le groupe d'Oppède », Vichy, 31 juillet 1942 ; Hauteceœur, « Section études artistiques du service des cadres », Lyon, 19 mars 1943 ; Nice : projet de manifestations d'art moderne, peinture, souvenirs artistiques ; Lyon, salon de l'Imagerie, note pour la Mairie, Avignon, Toulon. *Ibid.*, dossier Chômage féminin : situation des ateliers artisanaux, 1<sup>er</sup> février 1943 ; répertoire des circulaires ; projets des budgets des ateliers artisanaux, 21 avril 1942 ; note de Mme Fromentin sur l'organisation d'ateliers de chômeuses, Vichy, 5 février 1941 ; réunions des inspectrices du chômage féminin, Vichy, 22 au 25 mai 1941.

le CLC signe avec Zehrfuss une nouvelle convention, au programme plus modeste. Il ne s'agit plus désormais que de reconverter des artistes au chômage. Ailleurs, se multiplient les aides aux expositions, qu'organisent des grandes villes, comme Lyon et Nice. Des manifestations présentent les travaux effectués par les équipes du Chômage féminin ou les réalisations d'ateliers, gérés par le CLC, dans le domaine de l'Artisanat d'art : tapisseries de basse lisse de Felletin, jouets, dentelles, vanneries et ébénisteries du Puy.

Le cas des comédiens et des musiciens est très préoccupant, d'autant plus que les subventions ne sont accordées qu'avec réticence par le ministère des Finances. Ce sera la principale source de friction entre le CLC, qui soutient ses chômeurs, et les services financiers de l'État. Le Chômage intellectuel est dirigé, à Vichy, par Pierre de Perpessac, avocat de profession, qui a été le chef de cabinet de Giraudoux et reste en bons termes avec l'auteur, ainsi qu'avec diverses personnalités du monde artistique. Par son canal, transitent les propositions les plus variées<sup>31</sup>. Il crée un magasin de matériel électrique transportable, que louent les troupes qui partent en tournée. De plus, le CLC a monté une école de « Rééducation des artistes de théâtre » gérée par Laeser. Les jeunes acteurs cherchent à trouver un engagement dans des troupes que le Commissariat soutient pour un temps, jusqu'à ce qu'elles volent de leurs propres ailes. Sont ainsi subventionnées diverses compagnies théâtrales, comme la Comédie de Provence ou la troupe de Jean Vernier, qui a obtenu, pour un an, l'exclusivité des pièces de Giraudoux. Il existe encore un train de comédiens-chanteurs, qu'empruntent les Compagnons de la Chanson qui rodent leurs premières tournées. Des dizaines de chantiers théâtraux se montent. De zone nord, arrive le « Plateau de Paris », de Marcel Duhamel, qui organise trois tournées. Puis il se replie à Cannes et, financé par le Chômage, crée un spectacle de chansonniers, en donnant leur chance à des chômeurs. Durant l'année 1941, 30 spectacles environ tourment à travers la zone libre, assurant à 500 artistes et à de nombreux techniciens, un moyen d'existence correspondant à leurs dons. Hélas, le CLC sera bientôt amené à chercher des solutions moins coûteuses. Et pourtant, certaines de ces initiatives se révèlent bien utiles ! Ainsi Louis Jouvet, responsable d'une troupe d'une

31. FHM, CLC zone sud, dossier Chômage intellectuel : lettres du directeur du Trésor à Lehi-deux, au sujet du chômage intellectuel, Paris, 20 décembre 1941, puis 14 et 19 janvier et 28 mai 1942 ; chômage artistique, rapport à H. Maux, Vichy, 3 août et 8 septembre 1942.

Chantier théâtral, n° 1 : Arquillière, théâtre du Forez, 1<sup>er</sup> août 1941, 17 décembre 1942 : *Polyeucte*, *Tartuffe*, *Le Cid*. Chantier théâtral, n° 2 : Les Quatre saisons provinciales, 1<sup>er</sup> juillet 1941, *Georges Dandin*. Chantier théâtral, n° 3 : M. d'Annecy, l'Équipe, note à Maux, 28 mars 1942. Chantier théâtral, n° 4 : Jean Serge, Comédie de Provence : *Ramuntcho*, *Britannicus*, 10 et 27 juin 1942. Chantier théâtral, n° 5 : Pierre Feuillère, fin 1941, pour *Marie Stuart* de M. Loisy. Chantier théâtral, n° 6 : Jean Vernier à Maux, 16 août 1942 : *Les femmes savantes* et *Hamlet*. Tournée, 23 mars 1943. Chantier théâtral, n° 7 : Marcel Duhamel, Le Plateau de Paris, décembre 1941 : *Sans rime ni raison*.

Convention entre Mlle Calmon, Agnès Capri, Le Cabaret et Maux, 27 mai 1942 ; affaire Casadessus : note pour M. Humeau, 31 janvier 1942, et tournée, 26 février 1942. G. et J. R. Ragache, *La vie quotidienne des artistes sous l'occupation*, Paris, Hachette, 1988, p. 199.

quarantaine de personnes, se retrouve en zone sud sans ressource, et se rend à Vichy dans les bureaux du commissaire adjoint<sup>32</sup>. Il obtient le moyen de faire vivre sa troupe quelques mois à Lyon et d'y réparer décors et costumes, dans les ateliers du Chômage féminin. Puis, avec 34 t de bagages, il s'embarque pour une tournée en Amérique du sud, qui durera trois ans.

En janvier 1941, le CLC est appelé à l'aide par l'association « Jeune France ». Il s'agit de monter, pour la première fois en France, *Jeanne au Bâcher*, l'oratorio dramatique de Paul Claudel, mis en musique par Arthur Honegger<sup>33</sup>. Cette entreprise représente un chantier orchestral de 230 chanteurs, composé de choristes, acteurs et figurants, ainsi que d'un orchestre de 150 musiciens, dirigé par Hubert d'Auriol. S'y associe le nouvel instrument à ondes, de Ginette Martenot. Les costumes et les décors sont l'œuvre des chômeuses de Lyon, réunies à la Maison de la chômeuse sous la direction de Bertie Albrecht. Le spectacle, dont la préparation demande cinq mois d'efforts, sera prêt dans les premiers jours de juillet 1941, et tournera pendant neuf mois, dans toute la zone sud. Claudel, en son château de Brangues, reçoit des échos si élogieux qu'il écrit à Maux une lettre personnelle de remerciements<sup>34</sup>. Ce chantier aura des prolongements. Hubert d'Auriol obtient des subventions pour son orchestre symphonique, composé de 90 musiciens, tous prix de Conservatoire. Le CLC accorde ce financement, afin de reconverter les jeunes artistes. Lorsque ces derniers trouvent un engagement, ils sont aussitôt remplacés par d'autres chômeurs. Une quarantaine de musiciens sont ainsi « recyclés » dans l'année. Un certain nombre d'entre eux sont Juifs et, malgré l'interdiction allemande, continuent à se produire en public<sup>35</sup>. Les services du Chômage sont encore sollicités pour résoudre les problèmes

32. Témoignage Simone Thomann, recueilli par l'auteur, Courbevoie, 27 janvier 1990.

33. FHM, CLC zone sud, dossier Jeune France : principes, direction, esprit : livret imprimé à Lyon. Statuts, compte rendu du 18 juin 1941 ; plan d'ensemble de collaboration entre CLC et Jeune France (non daté) : ateliers de Lyon (décors et costumes), Macon (bois, céramique, pierre) et art populaire villageois ; réalisations de Jeune France en zone libre, Lyon, 2 octobre 1941 ; Les Comédiens routiers : programme de *Portique pour une fille de France*.

Véronique Chabrol, « Jeune France », thèse Université Paris III, 1974 ; Michel Bergès, *Vichy contre Mounier*, Paris, Economica, 1997, p. 127 ; Renée Bedarida, *Les catholiques dans la guerre*, Paris, Hachette, p. 59.

*Ibid.*, dossier Chômage intellectuel et dossier Conférences : programme de *Jeanne au Bâcher*, juillet 1941. Costumes en couleurs de Julien Pavil ; lettre du vice-président de l'association « Jeune France » à Hubert d'Auriol, Vichy, 3 avril 1941 ; discours de Henri Maux lors de la première représentation, Vichy, 9 juillet 1941. « *Jeanne au Bâcher*, le chantier orchestral, n° 1 du CLC », *La Suisse*, Évian, 10-12 août 1941. Témoignage de Mireille Albrecht, enregistré par l'auteur, Paris, 23 janvier 1990.

34. FHM, CLC zone sud, dossier Chômage intellectuel : lettre de Paul Claudel à Henri Maux, château de Brangues, Morestel, Isère, 5 juin 1941.

35. CHAN, AJ 38 146, 119 (CGQJ), lettre de Darquier au directeur régional CGQJ de Lyon, Vichy, 10 juillet 1942. FHM, CLC zone sud, dossier Chômage intellectuel : lettre de Cortot, secrétariat à la Jeunesse, à Maux, au sujet du chantier orchestral, n° 1, 21 janvier 1941 ; chantier orchestral, n° 2, 18 août 1941 : concerts Villeurbanne, Lyon, Le Puy, Vichy ; lettre de Corbière, commissaire général à l'Éducation et aux Sports, à Maux, 15 janvier 1942 ; rapport du service du Chômage artistique, 8 octobre 1942 (orchestre symphonique) ; rapport à Maux de l'école de rééducation des musiciens, 17 juin 1942 ; cycle Massenet, rapport à Maux, Vichy, 16 juin 1942.

financiers des orchestres et chorales de Saint-Étienne, de Chambéry, de Lyon, d'Antibes, ou même de l'Opéra de Vichy, qui emploie de nombreux chômeurs. Et la Radiodiffusion s'adresse à lui pour recruter des choristes pour ses propres formations.

Ecrivains et poètes souffrent eux aussi du chômage. En août 1941, le Commissariat décide de subventionner l'initiative d'Étienne Gril. Depuis un an, celui-ci fait fonctionner une publication bimensuelle, intitulée *Romans et Nouvelles*<sup>36</sup>. Elle offre aux auteurs la possibilité de faire paraître de courts textes inédits. Avec l'aide du CLC, la revue va prendre une autre dimension. La subvention ne couvre que les frais d'imprimerie, et la centaine d'auteurs qui se remet au travail voit leur salaire assuré par la vente de la brochure. De toute part, y compris d'Espagne et de Hongrie, parviennent des lettres élogieuses. L'entreprise, dirigée par un comité de lecture qui se pique d'être indépendant, fait paraître en deux ans 17 romans, 48 nouvelles et 97 poèmes. Ces œuvres ne sont guère passées à la postérité, bien que certaines soient de bonne qualité. Gril tient à dédicacer ainsi l'un de ses romans : « Pour monsieur. Maux qui, durant ces dures années, fut une providence pour les écrivains en exode et mit tant de discrétion dans son aide... »

### La Boîte à idées

On a peine à imaginer la somme de projets qui s'accumulent sur le bureau du commissaire adjoint. Il faut dire qu'il a lui-même « amorcé la pompe » en créant une « Boîte à idées ». La gestion du courrier est confiée à Jacqueline Bernard, une jeune fille juive réfugiée à Lyon, et recommandée par Bertie Albrecht<sup>37</sup>. En un an, 2 500 lettres parviennent dans les locaux du service des Cadres ! On doit reconnaître, à la lecture de ce courrier, que la plupart des correspondants de la Boîte à idées sont des gens de bonne volonté, mais non de bon conseil. Parmi eux figurent des humoristes et des déséquilibrés. Quant aux lettres à caractère politique, elles se comptent sur les doigts d'une main. Les plus intéressantes sont les lettres d'Alsaciens, comparant les médiocres rendements des exploitations agricoles du Midi, avec ceux qu'ils obtenaient dans leur province d'origine. Certaines idées seront retenues, telles que le retour à la terre, la création de « foyers de chômeurs » ou l'amélioration de l'habitat ouvrier.

36. FHM ; CLC zone sud, dossier Chômage intellectuel : note à Maux « Compte rendu sur l'activité du chantier littéraire, n° 1 », 20 mai 1942 ; convention entre Henri Maux et Étienne Gril, Vichy, 3 août 1942 ; rapport de Perpessac à Maux sur la situation de *Romans et nouvelles*, Vichy, 31 janvier 1943. Étienne Gril, *L'ovipare* (dédié à Maux), 10 janvier 1941, Éditions Romans et Nouvelles ; E. Gril, P. Descaves et S. Corbières, *Nouvelles pour la veillée*, Éditions Romans et Nouvelles.

37. FHM, CLC zone sud, dossier Boîte à idées : Boîte à idées : dossier par départements, « Questions locales » ; lettre de Maux au préfet du Rhône, Lyon, 8 février 1941, au sujet de la Boîte à idées ; lettre de Georges, secrétariat d'État à l'Air, à Maux, Cusset, 12 janvier 1940 ; lettres des Alsaciens-Lorrains sur la culture, janvier 1941, et réponses de Jean Picard ; rapport de Pierre Lucas, architecte, « La nouvelle charte de reconstruction rurale » ; « Le Foyer du chômeur » : note, Vichy, 28 octobre 1940.

*Le bureau des requêtes*

Chaque jour, le maréchal Pétain reçoit environ 250 lettres de demandes. En règle générale, les correspondants se désespèrent de l'incompréhension de l'administration et ne disposent d'aucune relation qui puisse résoudre leurs problèmes. Le chef de l'État, arguant du fait qu'une bonne proportion de ce courrier provient de demandeurs d'emploi, charge le CLC de le gérer, en y affectant six employés<sup>38</sup>. Le commissaire adjoint qui, sur ordre du gouvernement, a déjà dû s'occuper du recensement des prisonniers libérés, voit donc encore une fois son service sollicité. Ne serait-ce pas la preuve que le CLC passe pour être efficace et organisé, et serait perçu comme une sorte « d'organisme de dépannage généralisé » ? Le Bureau des requêtes va s'efforcer de répondre à chacun, en transmettant les lettres aux ministères concernés ou en les envoyant à son service des Cadres, à Lyon.

On peut donc assez vite constater que les services du Chômage fonctionnent à la satisfaction générale et que ses méthodes, si peu conventionnelles, obtiennent des résultats exemplaires. Le chômage de zone sud n'est plus un problème. Mais celui des étrangers est loin d'être résolu et s'aggrave encore. Il reste évidemment beaucoup à faire pour que soit exaucé le vœu du commissaire adjoint : voir tous les hommes, dépendant de son service, jouir de droits comparables, quelles que soient leur origine et leur religion.

*L'année 1941*

Le 9 février 1941, l'amiral Darlan est nommé vice-président du Conseil, ministre des Affaires étrangères et dauphin du Maréchal. Entrent alors au gouvernement de jeunes techniciens actifs et ambitieux dont François Lehideux, le commissaire en titre à la lutte contre le chômage, chargé de la zone nord. À cette fonction, il va désormais ajouter celle de délégué général à l'Équipement puis, quelques mois plus tard, celle de secrétaire d'État à la Production industrielle<sup>39</sup>. Or la ligne de démarcation s'étant assouplie, les relations entre zone nord et zone sud deviennent plus faciles. Et les fréquentes visites de Lehideux vont nuire grandement à l'autonomie de Maux ! Seule la protection de René Belin, demeuré à son poste de ministre du Travail, lui permettra pendant toute l'année 1941 de

38. FHM, CLC zone sud, dossier 1942, n° 2 : rapport mensuel, Bureau des requêtes ; lettre de Fouchard, chef du bureau D12, au commissaire adjoint, Vichy, 23 mai 1942 ; notes personnelles, manuscrites, de Henri Maux.

39. CHAN, 3W 217, Cote 69 (dossier de Haute Cour Lehideux) : scellé 4 du dossier Service des sociétés secrètes, « Incident Maux, Berdalle, Lehideux », rapport anonyme du 10 novembre 1941 ; 3W 221 (dossier de Haute Cour Lehideux) : constitution de la commission transitoire, 1<sup>er</sup> mars 1941 ; dépositions de Norguet, directeur des Industries mécaniques au ministère de la Production industrielle et de A. Reynaud, PDG de la Société Dietrich, qui assistait aux discussions de Berlin, 1946. Témoignage de François Lehideux, recueilli par l'auteur, Paris, 16 octobre 1990, et téléphone 28 novembre 1994.

conserver à son service l'esprit et les méthodes qu'il souhaite appliquer. Ne se sentant guère en phase avec la nouvelle équipe, il lui faudra donc déployer beaucoup d'énergie pour se maintenir au CLC et il repoussera toutes les propositions le faisant sortir de son rôle purement social. C'est ainsi qu'il refusera d'entrer au Comité pour le rassemblement national, de prononcer le serment au Maréchal et de recevoir la Francisque<sup>40</sup>. Il n'acceptera aucune des « promotions » ou postes politiques proposés par le commissaire en titre, qui le considérera assez vite comme un gêneur et cherchera à l'écarter.

Ce sont donc des combats serrés qui vont marquer l'année 1941. Combat pour poursuivre la politique de reclassement et de diffusion au sein du CLC de zone sud ; combat pour conserver les Juifs à leur poste, en dépit des nouvelles lois promulguées par Pucheu ; combat pour arrêter les réquisitions de l'Allemand Todt, qui cherche à recruter des Espagnols pour ses chantiers de zone nord. À chaque fois, Maux finit par obtenir à peu près gain de cause. Malgré toutes les pressions qu'il subit, il s'entête à ne pas appliquer les consignes officielles, si elles lui paraissent injustes et, en cas d'urgence, n'hésite pas à alerter directement les plus hautes autorités de l'État. Pourtant, il essuie un échec qui aura de graves conséquences pour l'avenir. À l'automne 1941, la gestion des chantiers ruraux lui est retirée, et passe sous la tutelle de l'Équipement<sup>41</sup>. L'ambition du reclassement disparaît et l'on ne parlera plus que de « chantiers de travaux », avec un impératif de rendement. Et, au lieu de disparaître progressivement, les chantiers vont se multiplier, solution commode, aux yeux du gouvernement, pour vider les camps du sud-ouest, qui constituent un scandale public. Et bientôt s'ouvriront les premiers chantiers « palestiniens », destinés aux Juifs<sup>42</sup>.

40. FHM, CLC zone sud, dossier 1941, n° 1 : carte provenant du cabinet du Maréchal, signée H. du Moulin de Labarthère, Vichy, 26 juin 1941 ; procès-verbal de la réunion du Conseil, Vichy, 16 juillet 1941 ; lettre de H. du Moulin de Labarthère à Maux, Vichy, 12 juillet 1941. Archives familiales : notes personnelles de Maux au sujet du serment au Maréchal : juillet 1941 ; lettre de Maux à sa femme, Vichy, 2 juillet 1941. Henri du Moulin de Labarthère, *Le temps des illusions*, Genève, Cheval Ailé, 1946, p. 286.

41. Loi du 30 octobre 1941, relative à l'organisation du secrétariat d'État au Travail, JO du 31 octobre 1941, détails de la loi, JO du 19 novembre 1941. FHM, CLC zone sud, dossiers Conflit Équipement-chômage et chantiers ruraux : décret fixant les attributions respectives de l'Équipement et du CLC, Vichy, 30 octobre 1941 ; Labitte, « Instructions relatives aux réponses à faire aux industriels », Paris, 10 février 1942 ; note de Maux sur les attributions respectives du Commissariat aux travaux de la région lyonnaise et des services du CLC zone sud, Vichy, novembre 1941 ; circulaires de Lehieux : 18 novembre, 15 décembre 1941, et 10 février 1942 : instructions du 1<sup>er</sup> février 1942 ; note de Maux pour le Cabinet, Vichy, 31 janvier 1942 a.s. des circulaires de Lehieux ; lettres de Prunières, commissaire aux Chantiers, à Maux, 7 janvier et 28 février 1942, de Pémot à Maux, Montpellier, 26 février 1942, au sujet de la circulaire de Prunières du 7 février 1942, de Sanguinède, inspecteur provincial Ain et Jura, à Maux, 23 janvier 1942, de Maux au directeur des Chantiers, Vichy, 29 janvier 1942 ; Comité d'études pour la France : « Difficultés à prévoir le chômage », étude, n° 28, 29 octobre 1941 ; lettre DGEN à Maux, Paris, 18 octobre 1941, au sujet de la Société Michelin. Réponse, Vichy, 21 octobre 1941.

42. FHM, CLC zone sud, dossier Conflit équipement chômage : lettres de Rame, chef de groupe de Sisteron, 15 février 1942, de Bore, inspecteur provincial de l'Ardèche, Saint-Étienne, 6 mars 1942, du chef de groupe de l'Allier à Lauture, 17 novembre 1941, de l'inspecteur provincial des Hautes-

Car la dérive la plus inquiétante du gouvernement Darlan est, sans conteste, l'aggravation des lois d'exception. Si elles sont suivies à la lettre, aucun Juif ne pourrait rester à son poste au CLC. Or ils sont présents à tous les niveaux du service, et le commissaire adjoint est bien décidé à les garder. Il commence par effectuer des démarches officielles pour obtenir des dérogations et, en ce qui concerne les intellectuels, obtient une certaine compréhension auprès de Xavier Vallat<sup>43</sup>. La thèse des « travailleurs utiles à l'économie nationale » va être très largement utilisée, pendant quelques mois, à l'indignation des responsables locaux du CGQJ. Malgré des dénonciations répétées, les Juifs restent à leurs postes, sous la protection des services du Chômage<sup>44</sup>. Et lorsque, quelques mois plus tard, cela ne sera plus possible, beaucoup trouveront de discrètes retraites, bien souvent en accord avec leur ancien service.

L'arrêt des réquisitions Todt va être obtenu de haute lutte par le commissaire adjoint, en novembre 1941, après des semaines de protestations<sup>45</sup>. Si les premières tournées de recrutement se sont adressées à des Espagnols volontaires, alléchés par les hauts salaires offerts par les Allemands, très vite les pressions qui s'exercent deviennent inadmissibles. Outre le scandale que constituent ces recrutements forcés, il faut constater que, désormais, le manque de main-d'œuvre devient crucial en zone sud. Car beaucoup d'agriculteurs sont prisonniers et les Espagnols, qui sont d'excellents travailleurs, les remplacent dans les campagnes à la satisfaction de leurs employeurs. Depuis le début de la guerre, les étrangers sont regroupés

Pyrénées, 26 mars 1942, de Bernoux, inspecteur provincial de Grenoble, à Maux, 18 février 1942 ; lettre au CLC de zone sud, de Jardel, du cabinet de Darlan, Vichy, 2 février 1942 ; projet de réponse de Maux à l'amiral de la Flotte, Vichy, février 1942.

43. FHM, CLC zone sud, dossier Chômage des intellectuels juifs : note de Théry pour Maux, Vichy, 20 septembre 1941 ; direction de la Police du territoire et des étrangers, procès-verbal de la conférence du 8 décembre 1941 ; note de Maux à l'intention de Maurice Lagrange, vice-présidence du Conseil, Vichy, 4 novembre 1941 ; procès-verbal des réunions interministérielles sur la réorganisation de la fonction publique, 4 et 12 novembre 1941 ; lettre de Maux à Xavier Vallat, Vichy, 4 novembre 1941. CHAN, AJ 38, n° 119 (CGQJ) : note de Xavier Vallat, 31 décembre 1941. Archives familiales : Guy de Saint-Hilaire, lettre à l'auteur, Paris, 17 mars 1990, et aide-mémoire, 23 octobre 1988.

44. FHM, CLC zone sud, dossier Chômage des intellectuels juifs : lettres de Picard, chef service des Cadres, à Maux, Lyon, 11 septembre 1941, 28 mars et 5 juin 1942 ; notes de février 1943 ; lettres de Maux à Monier, secrétaire général du CGQJ, au sujet de Roger Bloch, 26 mai 1942, de Darquier de Pellepoix à Maux, 10 juillet 1942. CHAN, AJ 38, 1090 : (AE Toulouse X1A 6/3), lettre à Vichy de Lecussan, Toulouse, 6 mars 1942 ; AJ 38, 64 : (dossier M. 747), note de Lecussan, Toulouse, 15 juin 1942. Témoignages de R. Bloch, recueilli par l'auteur, 24 janvier 1990, en présence de Mme Bloch, chez Saint-Hilaire, de André Jéramec, recueilli par l'auteur, Paris, 25 octobre 1989, et enregistré, 28 janvier 1990, du commandant Rougier, recueilli par l'auteur, Paris, 27 décembre 1989 (téléphone), de Jean Benoist, recueilli par l'auteur, La Garde-Freinet, 16 janvier 1990, de Simone Thomann, recueilli par l'auteur, Courbevoie, de 1990 à 2001.

45. CHAN, 3W 220 (dossier Lehideux) et 72 AJ 2266 (Heilmann) : réunion au Majestic, Paris, 24 mars 1941 ; Horau, compte rendu de mission, Paris, 15 avril 1941 ; notes de Delage à Heilmann, Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1941, et de Montagne, CLC zone nord à Lorient, 7 mai 1941. *Ibid.*, 3W 220 (dossier Lehideux) : rapport de l'amiral Auphan au ministre de la Guerre, Paris, 13 mars 1942. FHM, CLC zone sud, dossier Discussions avec les Allemands : Organisation Todt : note sur les conditions de travail chez Todt, 26 février 1941 ; lettre de Maux au général Huntzoger, 13 juin 1941, transfert des travailleurs espagnols.

en GTE, et travaillent sous une direction paramilitaire. Mais, lorsqu'ils passent sous la responsabilité du CLC de zone sud, le service est réorganisé et l'encadrement – régulièrement visité par des inspecteurs – est invité à plus d'humanité. À la fin de l'année 1941, la consigne est désormais de « diffuser » un maximum de travailleurs dans les exploitations agricoles et 18 000 d'entre eux le sont déjà, à la satisfaction des deux parties<sup>46</sup>. À cette date, on compte près de 40 000 travailleurs étrangers, divisés en 6 groupements et 147 sous-groupes. En outre, malgré les réticences du ministère des Finances, le commissaire adjoint parvient, quelques semaines plus tard, à supprimer le système des primes, qu'il trouve injuste, et à faire reconnaître aux étrangers le droit aux conventions collectives, à des salaires équitables et aux congés payés. Ce sera la meilleure dissuasion pour qu'ils ne quittent plus volontairement la zone sud. En ce qui concerne les réquisitions Todt, le gouvernement finit par se rendre aux raisons de Maux<sup>47</sup>. À partir de novembre 1941 et pendant six mois, les recrutements forcés d'Espagnols cesseront.

### L'année 1942

L'année débute par la nomination d'un nouveau commissaire à la lutte contre le chômage. François Lehideux est remplacé par Jean Terray, dont les idées sont beaucoup plus en accord avec celles de Maux<sup>48</sup>. Ce dernier reprend toute sa liberté d'action et convainc même son nouveau patron d'introduire en zone nord les méthodes qui ont si bien réussi, depuis un an, dans le sud. C'est ainsi que la politique de reclassement, les équipes préfectorales, le chômage féminin, font leur apparition à Paris, avec l'accord du directeur de zone nord, Jean-Jacques Heilmann, qui partage les vues du commissaire adjoint<sup>49</sup>.

Ayant tenu à visiter lui-même les camps d'Argelès et Agde, Maux est bien conscient de la triste situation des étrangers dans le sud de la

46. FHM, CLC zone sud, dossiers Travailleurs étrangers et service social : circulaire, n° 247, aux préfets « Pour assurer des allocations familiales aux TE », Vichy, 9 mai 1941 ; lettre de Maux aux préfets, 4 juillet 1941, et aux chefs de Groupement GTE, 28 juillet 1941 (au sujet du SSE) ; circulaire, n° 340, aux préfets, au sujet des secours aux familles des GTE, 12 août 1941 ; lettre de Maux aux chefs de groupement, au sujet de la réorganisation des GTE, Vichy, 29 août 1941 ; Maux, nomination de contrôleurs des GTE : Tournées Pugnetti et Ct Doussaud, octobre et décembre, Rouard Watine, 30 décembre, Demirgian, 24 décembre, Morisse, 17 décembre 1941 ; rapport Pernot, à la suite des inspections de Thouvenot, Montpellier, 5 mai 1942.

47. CHAN, 3W 219 (dossier Lehideux) : conférence interministérielle du 3 octobre 1941, Hôtel thermal, Vichy ; conférence du 2 octobre 1941 au cabinet de Fourcade, avec Tavernier et Baret du CLC zone sud ; lettre de Maux à Darlan, Vichy, 10 octobre 1941 (dossier Barnaud) ; note confidentielle de l'amiral Darlan aux ministres, Vichy, décembre 1941 ; lettre de Barnaud à Elmar Michel, Paris, 27 février 1942 ; télégramme officiel, 28 mars 1942.

48. Décret du 3 décembre 1941, JO, n° 337 du 17 décembre 1941, nomination de Jean Terray, commissaire au CLC.

49. CHAN, 72 AJ 2270 (Fonds Heilmann) : Edmond Humeau, « Le problème des Cadres, les équipes préfectorales », *Chantiers*, Paris, 25 août 1942, « Création du chômage féminin en zone nord », *Chantiers*, janvier 1942.

France<sup>50</sup>. Il tient à établir une liaison confiante avec les représentants du comité de Nîmes, organisme chargé de coordonner le travail des œuvres caritatives s'occupant des réfugiés. Le président Donald Lowrie et son adjoint le pasteur Toureille, vont désormais prendre régulièrement le chemin du bureau de Maux, qui sollicitera et suivra leurs conseils<sup>51</sup>. C'est ainsi qu'un certain nombre de mesures sont décidées : création d'une commission pour les travailleurs étrangers, nomination d'aumôniers régionaux, organisation de centres spécialisés pour malades et infirmes, multiplication des visites médicales, orientation vers des centres de reclassement professionnel, secours aux familles de volontaires partis chez Todt... Les délégués du CLC sont désormais invités aux réunions du comité de Nîmes qui traitent des sujets les concernant. Pour ce qui est des Juifs étrangers, les plus démunis de tous, le chef du Service social, Lesage, va plus loin encore<sup>52</sup>. Il demande un entretien auprès du Consistoire israélite de France pour proposer la création des centres d'accueil, qui seraient gérés par les Juifs eux-mêmes. Ses propositions sont acceptées par le président Helbronner et son entourage, et c'est ainsi que se multiplieront les centres d'accueil. Formule imaginative et généreuse, qui permettra d'abriter aussi bien des vieillards que des inaptes, des familles que des malades. Malgré des conditions de vie souvent spartiates, la plupart de ces centres constitueront une réelle protection jusqu'à la fin de la guerre.

Le retour de Pierre Laval, en avril 1942, aggrave terriblement la situation. À la tête du Commissariat aux questions juives, il remplace Xavier Vallat, jugé trop mou, par Darquier de Pellepoix, le représentant de l'antisémitisme le plus haineux. Et le nouveau secrétaire général de la Police est désormais l'ambitieux René Bousquet. Ces trois hommes vont jouer un rôle déterminant dans le tragique destin des Juifs étrangers vivant en France. En conséquence, la fragile protection qu'a cherché à leur dispenser le CLC, sera balayée par les dramatiques événements qui vont se dérouler à partir de juillet 1942. En outre le ministre du Travail, René Belin, est remplacé par Hubert Lagardelle qui professe des opinions bien

50. Archives familiales : lettre de Maux à sa femme, Brive, 12 décembre 1940, et Narbonne, 7 mai 1941. Archives départementales de Haute-Provence, 6J2 (UGIF, commission des camps) : entrevue Maux et G. Picard, 22 janvier 1941.

51. CDJC, archives du Centre, CCXIII, 91, et FHM, CLC zone sud, dossier Chômage des intellectuels juifs : compte rendu de la rencontre de Maux, D. Lowrie et Toureille (comité de Nîmes), Vichy, 4 mars 1942 ; réunion du comité de coordination du 15 mars 1942 : dispositions prises avec Tavernier pour les TE. *Ibid.*, CCXX, 92 : Rapport du Comité de coordination des œuvres des camps, 1<sup>er</sup> juillet 1942 ; séance des aumôniers régionaux : 7 et 8 juillet 1942 (projet de statut du CLC pour les aumôniers) ; *L'Internement des Juifs sous Vichy*, catalogue de l'exposition du CDJC, 1996, p. 68. Serge Klarsfeld, *Vichy Auschwitz*, t. 1, Paris, Fayard, 1983, p. 327. Donald Lowrie dans son mémorandum à M. Tracy Strong, secrétaire général YMCA, relate son entrevue avec Maux, Genève, 10 août 1942.

52. CDJC, Fonds Lesage (687 et 689) et FHM, CLC zone sud, dossier Chômage des intellectuels juifs : suggestions de J. Pochard à Lesage sur des emplois au château de Gramont, 27 avril 1941 ; compte rendu de Pochard et Jéramec à la suite d'une visite des camps, 9 juillet 1941 ; rapport du Consistoire sur la création de centres d'accueil, entrevue Lesage-Helbronner, 16 décembre 1941 ; réception Lesage par le grand rabbin Schwartz et président du Consistoire, Helbronner, 6 février 1942.

différentes<sup>53</sup>. Pour le CLC, les conséquences en seront si graves, qu'elles conduiront inévitablement à sa disparition.

Mais, au printemps 1942, la principale question qui se pose au gouvernement est la pénurie alimentaire. Sur ce point, le CLC va avoir un rôle à jouer. Le commissaire adjoint propose l'aide de son service, afin de mobiliser la main-d'œuvre dans les campagnes<sup>54</sup>. Cela va d'ailleurs dans le sens de ses propres objectifs. Il se montre si efficace dans ce domaine que le gouvernement décide de lui rendre la direction des chantiers, ce qui sera chose faite au début de l'été. Et Maux, qui a toujours jugé la formule des chantiers imparfaite et inhumaine, s'empresse d'en prononcer la dissolution immédiate, de façon à libérer tous les travailleurs pour les travaux agricoles<sup>55</sup>. La seconde préoccupation du gouvernement est la pression accrue que l'occupant exerce sur la main-d'œuvre nationale. En effet, en raison de l'enlèvement du front de l'Est, il cherche à recruter en masse des travailleurs pour ses usines. En zone nord, le commissaire Jean Terray – qui est en même temps secrétaire général au Travail – est en première ligne pour se battre contre les pressions allemandes. La solution imaginée par Laval, la Relève, est un combat perdu d'avance<sup>56</sup> ! Terray sera amené

53. CHAN, 3W 202 (dossier Lagardelle) : Mariano Daranas, articles dans *ABC*, Madrid, 25 octobre 1942, le *Rouge et le Bleu*, 25 avril 1942, *La France socialiste*, 5 juin 1942, *Les Nouveaux Temps*, 23 avril 1942. Témoignages des fonctionnaires de son ministère en 1946 : Léonetti, Pagès, Perrin, Cantegril, Terray. FHM, CLC zone sud, dossier 1942, n° 2 : Jean Rivain, « Lagardelle », *Au Travail*, 30 mai 1942.

54. FHM, CLC zone sud, dossier Chantiers ruraux et dossier Comité économique : compte rendu de la commission d'évaluation, des besoins en main-d'œuvre agricole, 16 avril 1942 ; note de l'inspecteur provincial du Rhône, à Maux, sur le déplacement des populations citadines, 30 avril 1942 ; arrêté du 11 mars 1942, « Allocations versées aux volontaires et aux requis » ; projet de circulaire de Maux aux inspecteurs provinciaux, Vichy, 6 mai 1942 ; note de Buxtorf, au sujet de l'École des moniteurs agricoles de Pierrelatte, 8 octobre 1942. Engelhard, « Une expérience intelligente », *Le Journal*, 20 février 1942, « M. Maux à Limoges », *L'appel du Centre*, 29 avril 1942, et *Le Courrier du Centre*, article du 30 avril 1942. Maux à Le Roy Ladurie, « Aspects graves de la situation de la main-d'œuvre agricole », Vichy, 30 mars 1942 ; compte rendu du Comité économique interministériel, Vichy, 7 mai 1942 ; circulaires aux préfets n° 15 et 16, de Le Roy Ladurie, Vichy, 18 mai 1942 ; lettre aux préfets, 16 mai 1942 ; note de Maux pour les chefs de service MOE, MOI et MON, Vichy, 14 mai 1942 ; circulaire Le Roy Ladurie aux délégués de la Jeunesse et de la Mission paysanne, Vichy, 19 juin 1942 ; arrêté du 3 juin 1943 : « Réquisition des jeunes par le Service civique rural » ; arrêté du secrétaire d'État aux Communications « Réquisition des cantonniers des Ponts et Chaussées », 10 juin 1942. CLC zone nord : notes au sujet des chantiers forestiers des jeunes requis, 13 et 21 juin ; 10 et 15 septembre 1942.

55. FHM, CLC zone sud, dossier Conflit Équipement-chômage : lettre de Lagardelle, au délégué général à l'Équipement, 8 mai 1942, et réponse, mai 1942 ; note, n° 16 de Pruniéras, directeur des Chantiers, Vichy, 28 mai 1942 ; note de Pruniéras à Maux, « Fonctionnement d'un groupe de Chantiers le 1<sup>er</sup> avril 1942 », 20 mai 1942 ; lettres de Maux aux huit ingénieurs des circonscriptions des chantiers ruraux, 14 mai 1942, et aux ingénieurs en chef du Génie rural, Vichy, 10 mai 1942 ; décret n° 1996, du 31 juillet 1942, portant modification du décret du 30 octobre 1941, fixant les attributions respectives de l'Équipement national et du CLC, JO du 1<sup>er</sup> août 1942.

56. CHAN, 3W 202 (dossier Lagardelle) : graphique des quatre « actions » Sauckel, de juin à décembre 1942 ; réunion à l'hôtel Maignon avec Laval, 18-19 mai 1942 ; lettre de l'amiral Auphan, Vichy, 15 septembre 1942. Témoignages d'Ivan Martin (cabinet Lagardelle) et Roujou (ministère du Travail), 1946. *Ibid.*, 22 AJ 2263-2267 (Fonds Heilmann) : lettres de Lagardelle aux inspecteurs div. du Travail, 10 et 23 juin 1942 ; intervention de Terray, au Centre d'information du travail français en Allemagne, 16 juin 1942 ; circulaire du secrétaire d'État à la Production industrielle, 2 juillet et annexe, 25 juillet 1942 ; note de Bruneton à Jean Terray, 15 juin 1942, et aux inspecteurs du Travail, 1<sup>er</sup> juillet 1942. Dhames, article dans *l'Atelier*, 11 juillet 1942, éditorial dans *Paris Soir*, 24 juin 1942.

à donner sa démission lorsque se mettront en place, en septembre 1942, les premières mesures conduisant au STO.

Le drame qui se noue en août autour des premières rafles d'étrangers de zone sud, constituera pour tous les membres du CLC une très douloureuse prise de conscience. Par malchance, Maux est absent pour un mois. Épuisé par deux ans de travail intensif, il a pour la première fois pris un congé et, circulant dans sa famille dans le sud du pays, ne peut être joint. Pendant son absence, certains de ses adjoints se trouvent en butte à de terribles pressions policières et, de plus, seront tenus au secret le plus absolu. Il s'agit d'appliquer la décision, prise par Laval et Bousquet, de renvoyer les Juifs allemands vers le nord, dans le but officiel de créer « des colonies de peuplement en Pologne ». Lorsque Maux regagne Vichy, les opérations sont terminées, et sa seule ressource est de lancer une enquête détaillée sur ce qui s'est passé au sein de ses propres services. L'attitude de Lesage, et de tout le personnel du Service social, lui paraît exemplaire. À l'instar de leur chef, ils se sont ingéniés à sauver un maximum de personnes, en désobéissant aux ordres de la police et en diffusant tous les cas d'exemptions possibles. Lesage, personnellement, a participé au sauvetage (en compagnie des représentants de l'Amitié chrétienne) de 89 enfants du camp de Vénissieux<sup>57</sup>. Pour ce haut fait, poursuivi par la police, il est passé dans la clandestinité. Maux parviendra à le réintégrer dans son service. L'attitude du colonel Tavernier, qui dirige les Groupements de travailleurs étrangers a été, hélas, beaucoup plus « disciplinée »<sup>58</sup>. Il a cependant réussi à exempter tous les anciens combattants, et a refusé que ses cadres participent aux rafles. Mais, dans les Groupes compacts, les ordres de la

Projet de communiqué sur la relève, du gouvernement, 16 juillet 1942. Lettre de Mlle Leifer, 14 septembre 1942, et Guy Pontet : procès-verbal d'un contrat de six mois, 25 juillet 1942. Conférence de propagande, aux usines Kuhlmann d'Aubervilliers, par un prisonnier libéré, 27 août 1942. Lettre de protestation de Jean Terray, 23 juin 1942, et discours au Royal Monceau, Paris, 8 juillet 1942. Réunions entre Français et Allemands : comptes rendus de juin à septembre 1942. Correspondance officielle sur l'allongement du temps de travail : juillet à septembre 1942. Ordonnance du 22 août 1942, prise par le Gauleiter Sauckel, *Pariser Zeitung*, 30 août 1942. Marc Olivier Baruch, *Servir l'État français*, Paris, Fayard, 1997, p. 411, Marc Ferro, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987, p. 407.

57. CHAN, AJ 38 64, 244 et 1090 (CGQJ), et CDJC, XXXIII, 22 : enquête Flamand, Montpellier, 1<sup>er</sup> au 31 octobre 1942, et rapport SEC-Clermont, 14 octobre 1942 ; lettres du directeur SEC à Vichy, à Darquier, au sujet des SSE, 12 et 20 octobre et 9 novembre 1942 ; lettres de Lecussan, SEC-Toulouse, à Vichy, 15 juin 1942, 11 février et 2 mars 1943. FHM, CLC zone sud, dossier Rafle août 1942 : lettre de Mortier, chef de la 8<sup>e</sup> section à l'inspecteur général, police judiciaire, Vichy, 5 octobre 1942, et conclusion, p. 16. CDJC, Fonds Gilbert-Lesage, 685 et 694 : attestation de Glasberg sur le rôle joué par Lesage, 2 février 1970 ; *ibid.*, archives du Centre, CCXVI, 7 : dépêche n° 2859, de la direction de Police, 15 août 1942. Renée Bedarida, « L'abbé Glasberg », *Témoignage Chrétien*, Les Éditions ouvrières, 1977, p. 129 ; Lucien Lazare, *L'Abbé Glasberg*, Paris, Éditions du Cerf, 1990, p. 11 à 18 ; René Nodot, *Les enfants ne partiront pas*, Imprimerie Nouvelle lyonnaise, 1970, 38 p. Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, t. I, *op. cit.*, p. 165, 166, 168, 338, 339, 398, 399 ; Joseph Rovin, « À Lyon avec l'Amitié chrétienne », *Le Monde*, 25 août 1992.

58. CDJC, archives du Centre, CCLXVI, 38 (p. 5 et 6), et CCXX, 27 : rapport sur les déportations, activité de l'Aumônerie, août-septembre 1942 ; statut des aumôniers accrédités auprès des travailleurs étrangers, 1<sup>er</sup> août 1942. FHM, CLC zone sud, dossier Rafle, août 1942 : rapport de Tavernier au commissaire adjoint, Vichy, 27 novembre 1942, annexes 3 et 4 ; note 9262 de Tavernier pour les Groupements, Vichy, 14 août 1942 ; Tavernier, message téléphoné, 25 août 1942 à 18 h 15, annexes 7 et 8 au rapport à Maux ; lettres de Tavernier à Fourcade, Vichy, 29 et 31 août 1942.

Police ont occasionné plus de mille départs. Chez les travailleurs diffus, les évasions ont été assez nombreuses, souvent grâce aux cadres eux-mêmes, qui ont agi suivant leur conscience. Les autorités juives leur en témoignent d'ailleurs leur reconnaissance.

À la suite de ce tragique été, puis de la démission de Terray, le commissaire adjoint sait que son service est condamné. D'autre part, ayant de nouveau rencontré les autorités juives, il prend conscience des interrogations qui se posent quant au véritable sort des Juifs déportés, et tient à en informer son personnel<sup>59</sup>. De plus, avec la mise en place progressive du STO, ses relations avec le ministre du Travail deviennent très tendues. S'il accepte d'assumer, pendant quelques semaines, l'intérim de la direction du CLC, c'est à la demande pressante de Terray et pour tenter de sauvegarder l'essentiel de son œuvre<sup>60</sup>. Car il est vrai que la protection d'un service officiel constitue une indispensable couverture pour toutes les activités occultes qui se sont développées au fil des mois. Pendant des semaines, il va réorganiser les services, afin de mieux les armer pour l'avenir, tout en négociant péniblement avec le ministère du Travail. L'entrée des Allemands en zone sud, le 10 novembre 1942, précipitera les événements. Maux donne sa démission, fin 1942, mais réussit à faire admettre la création d'un Office de reclassement<sup>61</sup>. Celui-ci, devenu quelques mois plus tard l'Office liquidateur du Chômage, maintiendra l'essentiel du personnel en place jusqu'à la fin des hostilités. Le ministre du Travail, bien décidé à écarter Maux définitivement, prononcera la disparition officielle du CLC, le 1<sup>er</sup> mars 1943.

Après la libération de Paris, tous les résistants du CLC se retrouveront

59. Archives familiales : Noté par H. Maux dans son agenda : « entrevue Lowrie », 23 septembre et 16 octobre 1942. Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz, op. cit.*, p. 189 et 327 ; Lowrie à Strong, Genève, 10 août 1942.

60. FHM, CLC zone sud, dossier 1942, n° 1 : « arrêté du 26 octobre 1942, du secrétaire d'État au Travail, nommant un commissaire à titre provisoire » ; arrêté de délégation de signature, de Lagardelle, Vichy, 12 décembre 1942 ; arrêté de Jean Terray, portant statut du personnel CLC, Paris, 20 septembre 1942 ; convention relative aux assurances CLC, Paris, 21 septembre 1942 ; Maux, réorganisation distribution des denrées et service auto, Vichy, 10 novembre 1942 ; décision de H. Maux, au sujet des traitements comptables, Vichy, 21 décembre 1942 ; Maux, réorganisation des services de production agricole, Vichy, 21 décembre 1942 ; Maux, décision sur le contrôle du ravitaillement, Vichy, 5 janvier 1943. *Ibid.*, dossiers Travailleurs étrangers, Reclassement, Service médical : loi du 18 novembre 1942, assimilation aux droits des travailleurs français ; exposé de Maux sur le reclassement des chômeuses, Vichy, 25 septembre 1942 ; Maux, réorganisation du service spécial de contrôle et réorganisation du service médical, Vichy, 10 novembre 1942 ; Maux, nomination de Giry, pour diriger l'ensemble du service médical, 15 décembre 1942 ; Maux, réorganisation des centres de reclassement masculin, Vichy, 28 décembre 1942.

61. FHM, CLC zone sud, dossier 1943 : lettre de Maux au secrétaire d'État au Travail, Lagardelle, Vichy, 5 février 1943 ; arrêté, signé Lagardelle, du 1<sup>er</sup> janvier 1943 : « Délégation de signature à Maux jusqu'au 15 janvier 1943, et intérim zone nord (Jeannot) et zone sud (Saint-Mleux) » ; loi n° 10, signée Lagardelle, du 16 janvier 1943, réorganisant le secrétariat d'État au Travail, JO du 17 janvier 1943 ; arrêté, signé Lagardelle, 18 janvier 1943 ; Maux est chargé de la liquidation du CLC jusqu'au décret d'application ; directives du ministère du Travail sur l'Office de reclassement professionnel, Paris, décembre 1942. Article de *L'œuvre*, « Création d'une 5<sup>e</sup> direction au secrétariat d'État au Travail », 18 janvier 1943 ; extraits des *Informations techniques* sur la suppression du CLC, 18 et 19 janvier 1943 ; lettre de Lagardelle à Maux, Paris, 4 février 1943, et réponse de Maux, Vichy, 5 février 1943 ; discours d'adieux de Maux à son personnel, Vichy, 1<sup>er</sup> mars 1943. CHAN, 72 AJ 2263 (Fonds Heilmann) : Lettre de Lagardelle à Heilmann, Paris, 2 février 1943.

au sein du « Groupe Bertie Albrecht », très étonnés eux-mêmes de la diversité des actions clandestines, menées sous la couverture de leur ancien service. Un repas inaugural est présidé par Henri Frenay et Henri Maux, en novembre 1944<sup>62</sup>. À cette occasion, on peut dresser la liste des activités occultes, des poursuites policières, des arrestations, des déportations... qui ont visé le personnel du CLC. Plus de soixante ans après la disparition de ce service, si atypique sous le régime de Vichy, n'est-il pas temps de rendre justice à ces hommes et à ces femmes qui, à la place choisie, ont cherché à « servir » ?

Après son départ de Vichy, Maux prendra une position de retrait volontaire. Il s'installera discrètement à Paris, redoutant pendant quelques mois une arrestation. En effet, beaucoup de lettres de dénonciations, concernant le CLC, parviennent au ministère du Travail, et l'une après l'autre, les caches du réseau CDM sont découvertes. Il occupe, pendant un temps, le poste de directeur par intérim de l'Office du Niger<sup>63</sup>. Il participe aussi au cabinet occulte de l'ambassadeur Chauvel, qui a donné sa démission à l'entrée des Allemands en zone sud, suivi par quelques diplomates. C'est à cette occasion qu'il est chargé de contacter le ministère des Colonies, afin de trouver un titulaire pour le réseau du SuperNap (Noyautage des administrations publiques)<sup>64</sup>. S'étant fait remarquer par le ministre de la Marine et des Colonies, l'amiral Bléhaut, on lui propose la direction du personnel des Colonies. Si Maux, après avoir beaucoup hésité, accepte finalement, c'est qu'il pense pouvoir être utile à ce poste. Et, en effet ! Il réussit à exempter du STO les 133 élèves de quatre promotions de l'École coloniale, puis encore 51 fonctionnaires, visés par la suite<sup>65</sup>. En outre, il

62. Archives familiales : Lettre de Maux à sa mère, Paris, décembre 1944. FHM, ministère des Colonies, dossier Résistance : définition du groupe Bertie Albrecht « Amicale des membres de la Résistance du ministère du Travail », par R. Ladel ; audition de Henri Maux devant la Commission d'épuration du ministère des Colonies, 26 octobre 1944 ; liste des membres du CLC de zone sud, ayant été déportés ou arrêtés. CHAN, 72 AJ 2204 (archives réseau Marco) : Lettre de Saint-Hilaire au général Mollard, Paris, 25 février 1986 ; article de Saint-Hilaire, chef du réseau Marco : « La fonction publique dans sa participation à l'action clandestine sous l'État français » dans le *Bulletin de l'ASSDN* (amicale des anciens membres des services spéciaux de la Défense nationale), n° 152 et 153, Paris, 2 mars 1992 ; allocutions de J.-J. Heilmann et Léo Hamon, Paris, 14 mai 1983. Témoignage de Guy de Saint-Hilaire, recueilli par l'auteur, Paris, 1986 à 1996.

63. CAOM, EEII 4704 (dossier Henri Maux) : note de Beau, ingénieur général TP Colonies, Paris, 30 avril 1943 ; lettre du secrétaire d'État à la Production industrielle au ministre des Colonies, Paris, 12 mars 1943 ; lettre de l'amiral Bléhaut au ministre de la Production industrielle, Paris, 11 mai 1943 ; lettre de Maux au chef du service colonial à Marseille, Paris, 23 mai 1943. FHM, ministère des Colonies, dossier Publications : Lem, « Les irrigations du Niger », *L'Empire français*, n° 329 à 332 ; *Le Sud-Ouest économique*, Delmas, Bordeaux, janvier-avril 1943 ; Jean-Pierre Turquois, « De Ségou au Mali », *Le Monde*, 28 juillet 1996.

64. CHAN, 72 AJ 66 (dossier NAP et SuperNap) : témoignage de Nègre sur le SuperNap, rôle de Chauvel, Chalvron, Ladel (Travail) et Delavignette (Colonies), Paris, 31 mars 1949.

65. CHAN, 3W 70, 139 (dossier amiral Bléhaut) et FHM, ministère des Colonies, dossier Résistance : tableau d'ensemble de l'activité du secrétariat d'État aux Colonies, du 1<sup>er</sup> avril 1943 au 15 août 1944 ; déposition de Henri Maux au procès de l'amiral Bléhaut, Paris, 28 décembre 1945 ; requête de recours en grâce, 8 novembre 1948, et révision du procès de l'amiral Bléhaut, le 18 mars 1955.

établit une liaison avec Alger, grâce à son ancien adjoint Saint-Hilaire. Ce dernier, poursuivi par la Gestapo, passe dans la clandestinité et parvient à gagner l'Afrique du Nord pour reprendre le combat. Mais, en fait, il revient très vite à Paris, chargé de créer le réseau Marco, du SR Kléber. Maux en devient « Honorable Correspondant » et par le canal du réseau, envoie plusieurs courriers au Comité de Libération nationale<sup>66</sup>. Le plan de travail tracé par Plevan, depuis Alger, consiste à prévoir le remplacement du personnel colonial qui, épuisé par les cinq années de guerre, devra être relevé dans sa totalité. Les courriers de Maux serviront d'outil de travail à la Libération.

Marie-Antoinette MAUX-ROBERT\*.

66. FHM, CLC zone sud, dossier Résistance et fonctionnement du personnel : audition de Maux devant la commission d'épuration du ministère des Colonies, Paris, 26 octobre 1944, p. 7 et 8 : note de Gaston Joseph, Bureau politique, Paris, 30 mai 1944, annotée par Maux. CHAN, 3W 70 139 (dossier amiral Bléhaut) : « Notes et annexes » à Alger, de Henri Maux, Paris, 1<sup>er</sup> mars 1944. René Plevan, *Politique coloniale du comité d'Alger*, bulletin, n° 4, Alger, avril 1944. Emmanuelle Robert, *Le réseau Marco du SR Kléber 43-44*, mémoire de maîtrise, *op. cit.*, p. 53 à 56.

\* Fille d'Henri Maux, l'auteur publiera prochainement une étude circonstanciée de cette question : *La lutte contre le chômage à Vichy. Henri Maux, le juste oublié, 1939-1944*, aux Éditions Lavauzelle. [N.d.l.R. : août 2002.]

Marie-Antoinette MAUX-ROBERT, *Le Commissariat à la lutte contre le chômage en zone sud.*

RÉSUMÉ. — Au retour d'une périlleuse mission dans la Chine en guerre contre les Japonais, l'ingénieur des Ponts et Chaussées coloniaux. Henri Maux, débarque en France en août 1939. Mobilisé sur la Ligne Maginot puis dans le réduit breton, il se met, en août 1940, aux ordres de son ministère, à Vichy. Le ministre du Travail le charge de créer un Commissariat à la lutte contre le chômage pour la zone sud. À ce poste social, il peut mener son entreprise à son idée et avec les hommes de son choix. Parvenu à mettre sur pied un service original, efficace et généreux, il s'efforce de secourir les chômeurs français, ainsi que nombre d'exclus et d'étrangers. Pendant deux ans, il va livrer d'opiniâtres combats pour faire reconnaître à ses protégés, le droit au travail et un statut égal pour tous. Fin 1942, son service devient très suspect aux yeux du gouvernement et disparaît dans la tempête du STO. Maux donne sa démission et choisit, à Paris, une position de retrait volontaire, d'où il continue à participer à la Résistance. Il est l'un des seuls hauts fonctionnaires à avoir refusé le serment au maréchal Pétain.

SUMMARY. — On his return from a dangerous mission to China (then at war with the Japanese), Henri Maux, an engineer with the French Department of Bridges and Highways, landed in France in August 1939. Mobilized on the Maginot Line, then assigned to the Brittany redoubt, he placed himself, in August 1940, at the service of his Ministry in Vichy. The Ministry of Labour instructed him to set up an employment office in the Free Zone. In this post he was free to follow his bent and employ the men of his choice. Having built an inventive, efficient and generous department, he strove to help the French unemployed as well as many minority groups and foreigners. For two years he fought stubbornly to win for his protégés the right to work and a statute of equality for all. At the end of 1942, his organization became suspect in the eyes of the Government and it disappeared in the turmoil of the Forced Labour programme (STO). Maux resigned and chose to live a life of retirement in Paris, where he continued to work for the Resistance. He was one of the very few high officials to refuse the oath of allegiance to Marshal Pétain.

---

*Le Directeur de la Publication : Guy PEDRONCINI.*

---

---

*Dossier :*

**Guerre de rue, guerre dans la rue**

Jacques Valette

Introduction

Hubert Heyriès

L'armée italienne et le maintien de l'ordre dans les villes de 1871 à 1915  
d'après les attachés militaires français

Christopher E. Goscha

« La guerre par d'autres moyens » :  
réflexions sur la guerre du Viêt Minh dans le Sud-Vietnam de 1945 à 1951

Marie Dumont

Les Européens dans la rue pendant la guerre d'Algérie

Lieutenant-colonel Montaner

« La manifestation du FLN à Paris, le 17 octobre 1961 »,  
un témoignage présenté par Jacques Valette

Lieutenant-colonel Jean-Louis Dufour

Villes et combats urbains au XX<sup>e</sup> siècle

Général Emmanuel de Richouffitz de Manin

La zone urbaine : nouveau théâtre d'opérations ?

*Article*

Marie-Antoinette Maux-Robert

Le Commissariat à la lutte contre le chômage en zone sud

*Résumés-Summaries*

---

---